



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2020-171

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2020

# Sommaire

## **AGENCE REGIONALE DE SANTE 17**

R75-2020-08-11-052 - Arrêté du 11/08/2020 portant création d'un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) pour enfants, adolescents, jeunes adultes polyhandicapés à La Rochelle (Charente-Maritime) géré par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH 17) située à La Rochelle (4 pages) Page 4

## **ARS NOUVELLE-AQUITAINE**

R75-2020-11-23-001 - Arrêté n° LBM 30 du 23 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Charly ROY en qualité de Directeur Général et biologiste coresponsable de la SELAS LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOPOLE 47 avenue Norman Prince - 64000 PAU (4 pages) Page 9

R75-2020-11-24-005 - Décision n°2020-165 du 24 novembre 2020 portant autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation spécialisés dans la prise en charge des affections liées aux conduites addictives, en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel, sur le site de la Clinique les Jeunes Chênes à Pau, délivrée à la SAS Clinéa (4 pages) Page 14

R75-2020-11-24-006 - Décision n°2020-166 portant autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation non spécialisés, adulte, en hospitalisation à temps partiel, sur le site de la Clinique les Jeunes Chênes à Pau, délivrée à la SAS Clinéa (4 pages) Page 19

## **DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX**

R75-2020-11-27-002 - DINA-decision 2020-02-delegation signature\_droit de transaction\_1er dec 2020 (1 page) Page 24

## **DISP BORDEAUX**

R75-2020-11-09-017 - Délégation de signature DISP (2 pages) Page 26

R75-2020-11-09-018 - Délégation de signature DISP (2 pages) Page 29

## **DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE**

R75-2020-10-05-006 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - BRUNIER Romain (23) (2 pages) Page 32

R75-2020-10-06-021 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - CADUSSEAU Xavier (17) (2 pages) Page 35

R75-2020-09-22-039 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - CHATEAU DES GRAVIERS (33) (2 pages) Page 38

R75-2020-09-22-040 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - CHATEAU LEPUY JP ET P AMOREAU (33) (2 pages) Page 41

R75-2020-09-22-024 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - CHOURREAU Julie (33) (2 pages) Page 44

R75-2020-10-16-008 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - COTARD Sandrine (17) (2 pages) Page 47

R75-2020-10-16-009 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - DAVID Samuel (17) (2 pages)	Page 50
R75-2020-09-22-041 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - DE ASSIS Luciana Paula (33) (2 pages)	Page 53
R75-2020-09-22-042 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - DELAGE Fernand (33) (2 pages)	Page 56
<b>DREAL NOUVELLE-AQUITAINE</b>	
R75-2020-11-07-001 - RAA_APC_ASA_Barrage_du_Laà (4 pages)	Page 59
<b>MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de Bordeaux</b>	
R75-2020-11-30-001 - Arrêté portant modification de la composition du conseil de la CPAM des Landes (1 page)	Page 64
<b>RECTORAT DE BORDEAUX</b>	
R75-2020-11-20-003 - 20-1170 Arrêté art 34 décret - UB (2) organisant l'accueil des usagers au sein de l'Université de Bordeaux pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire (18 pages)	Page 66
R75-2020-11-23-002 - 20-1176 Arrêté art 34 décret - ESDL (1) organisant l'accueil des usagers au sein de l'école supérieure de design des Landes (ESDL) pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire (2 pages)	Page 85
R75-2020-11-25-002 - 20-1190 Arrêté art 34 décret - U Poitiers (1) organisant l'accueil des usagers au sein de l'Université de Poitiers pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire (10 pages)	Page 88
R75-2020-11-25-003 - 20-1191 Arrêté art 34 décret organisant l'accueil des usagers au sein de l'école Pôle Aliénor de Poitiers pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire (2 pages)	Page 99
R75-2020-11-25-004 - 20-1192 Arrêté art 34 décret - Arrêté 20-1077 organisant l'accueil des usagers au sein de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire (5 pages)	Page 102

# AGENCE REGIONALE DE SANTE 17

R75-2020-08-11-052

Arrêté du 11/08/2020 portant création d'un Service  
d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile  
(SESSAD) pour enfants, adolescents, jeunes adultes  
polyhandicapés à La Rochelle (Charente-Maritime) géré  
par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés  
(APAJH 17) située à La Rochelle



ARRETE du 11 AOUT 2020

portant création d'un Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) pour enfants, adolescents, jeunes adultes polyhandicapés à La Rochelle (Charente-Maritime) géré par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH 17) située à La Rochelle (Charente-Maritime)

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

**Vu** la circulaire n° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021) et de la mise en œuvre des décisions du CIH du 2 décembre 2016 ;

**VU** l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** la décision du 4 juin 2020 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

**VU** le projet porté par l'APAJH 17, représentée par son Président, en lien avec le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2019-2023 en vue de la création de 12 places de Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) « polyhandicap » à La Rochelle par redéploiement de crédits de l'Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés (EEAP) et de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) gérés par l'APAJH 17 ;

**CONSIDERANT** que la création d'un SESSAD « polyhandicap » de 12 places à La Rochelle par redéploiement de crédits s'inscrit dans la mise en œuvre du virage inclusif dans l'objectif d'une insertion plus importante en milieu ordinaire de vie et répond à un besoin d'accompagnement de proximité ;

**CONSIDERANT** que s'agissant d'une création de places réalisée par redéploiement de crédits entre des structures gérés par l'APAJH 17, ce projet se réalise à coûts constants au sein de l'enveloppe de crédits « assurance maladie » allouée à l'APAJH 17 dans le cadre du CPOM conclu avec l'association le 2 juillet 2019 ;

**CONSIDERANT** qu'il est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**CONSIDERANT** qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine sur le secteur des personnes handicapées ;

**CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

**CONSIDERANT** que la création de places de SESSAD s'effectue par redéploiement de crédits et n'implique pas de modification de la catégorie des bénéficiaires, au sens de l'article L312-1 et qu'elle n'a de ce fait, pas à être soumise à la procédure d'appel à projet social ou médico-social ;

**SUR** proposition du directeur de la délégation départementale de la Charente-Maritime de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

### ARRETE

**ARTICLE 1er :** L'autorisation de création du Service d'Education et de Soins A Domicile (SESSAD) « polyhandicap » à La Rochelle sollicitée par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés « APAJH 17 » située à La Rochelle, est accordée.

La création de ces 12 places de SESSAD « polyhandicap » prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le service fonctionnera en file active. Il s'adresse à des enfants, adolescents, jeunes adultes de 0 à 20 ans.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter de la date de la présente décision. Son renouvellement sera subordonné aux résultats des évaluations externes. Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis à l'autorité ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D.312-205 du code de l'action sociale et des familles.

**ARTICLE 3 :** Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

<b>Entité juridique : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH 17)</b>	<b>Entité établissement SESSAD POLYHANDICAP</b>
N° FINESS : 17 080 443 9	N° FINESS : En cours de création
N° SIREN : 422512442	code catégorie : 182 (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile)
Code statut juridique : 60 (Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique)	capacité : 12 places
Adresse : Rue Jean Bouche 17000 LA ROCHELLE	Adresse : 17000 LA ROCHELLE

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
844	Tous projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques	16	Prestations en milieu ordinaire	500	Polyhandicap	12 places

Mode de tarification : 57 - ARS dotation forfait ou prix de journée globalisés (CPOM)

**ARTICLE 4 :** L'autorisation sera réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de quatre ans suivant la notification de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

**ARTICLE 6 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du SESSAD « polyhandicap » de l'APAJH 17 par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

A Bordeaux, le 11 AOÛT 2020

Pour le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

  
La Directrice générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA





# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-11-23-001

Arrêté n° LBM 30 du 23 novembre 2020 portant  
nomination de Monsieur Charly ROY en qualité de  
Directeur Général et biologiste coresponsable de la SELAS  
LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIPOLE  
47 avenue Norman Prince - 64000 PAU

**Arrêté N° LBM 30 du 23 novembre 2020  
portant nomination de Monsieur Charly ROY  
en qualité de Directeur Général et biologiste  
coresponsable de la SELAS LABORATOIRE DE  
BIOLOGIE MEDICALE BIOPOLE  
47 avenue Norman Prince  
64000 PAU**

### **Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

- VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;
- VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;
- VU le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU l'arrêté de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine du 12 juillet 2018 portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Nouvelle-Aquitaine relatives aux laboratoires de biologie médicale ;
- VU l'arrêté N° LBM 16 du 19 juin 2020 portant modification des biologistes exerçant au sein du laboratoire multi sites dénommé LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOPOLE ;
- VU la décision du 9 octobre 2020 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature, publiée le 5 juin 2020 au recueil des actes administratifs n° R75-2020-146 ;

CONSIDERANT le courrier du cabinet d'avocats IDOANE, en date du 16 octobre 2020, informant l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine de la nomination du Docteur Charly ROY en qualité de Directeur Général de la société BIOPOLE,

CONSIDERANT les pièces annexées au dossier :

- Certificat d'inscription à l'ordre des pharmaciens en date du 23 septembre 2020, concernant Monsieur Charly ROY,
- Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 11 août 2020 nommant monsieur Charly ROY en qualité de biologiste coresponsable et Directeur Général de la SELAS laboratoire de biologie médicale BIOPOLE,
- Liste des associés suite à l'Assemblée Générale extraordinaire et à la cession d'action en date du 11 août 2020,
- Liste des biologistes coresponsables en date du 11 août 2020,

## ARRETE

**Article 1er :** Monsieur Charly ROY est nommé Directeur Général et biologiste coresponsable de la SELAS Laboratoire de biologie médicale BIOPOLE.

**Article 2 :** Le laboratoire de biologie médicale multi sites dénommé LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOPOLE exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) dont le siège social est situé au 47 avenue Norman Prince à PAU (64000) est composé de 14 (quatorze) sites ouverts au public dont les adresses et les numéros FINESS (catégorie 611), sont les suivants :

### ZONE SUD AQUITAINE :

- 1) rue Tursan - GRENADE SUR L'ADOUR (40270)  
Numéro FINESS : 40 001 181 3.
- 2) 216 et 254 avenue de Sailhès – SAINT-PIERRE-DU-MONT (40280)  
Numéro FINESS : 40 001 180 5
- 3) 48 avenue Jean Jaurès - CIBOURE (64500)  
Numéro FINESS : 64 001 704 2
- 4) 82 rue de Béhobie - centre médical Ihitoky - HENDAYE (64700)  
Numéro FINESS : 64 001 631 7
- 5) avenue de la Basse Navarre - parc d'activités ERAIKI -bâtiment C - SAINT PIERRE D'IRRUBE (64990)  
Numéro FINESS : 64 001 718 2
- 6) 86 rue du Pressoir - ZAC Actiparc - BILLERE (64140)  
Numéro FINESS : 64 001 604 4
- 7) 11 avenue d'Aspe - GAN (64290)  
Numéro FINESS : 64 001 629 1
- 8) 1 avenue du Stade – rond-point de la Rocade - IDRON (64320)  
Numéro FINESS : 64 001 633 3.
- 9) 25 rue Sainte-Catherine - LESCAR (64230)  
Numéro FINESS : 64 001 601 0

- 10) 75 avenue Alexandre Fleming - OLORON-SAINTE-MARIE (64400)  
Numéro FINESS : 64 001 602 8
- 11) 2 C rue du Moulin - ORTHEZ (64300)  
Numéro FINESS : 64 001 630 9
- 12) 47 avenue Norman Prince – PAU (64000)  
Numéro FINESS 64 001 632 5 (établissement principal)**
- 13) 200 avenue Jean Mermoz – PAU (64000)  
Numéro FINESS 64 001 600 2
- 14) 11 chemin Morlanné - SERRES-CASTETS (64121)  
Numéro FINESS : 64 001 603 6

**Article 3** : Les biologistes exerçant au sein du laboratoire multi sites dénommé LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOPOLE et inscrits au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) sont désormais les suivants :

- **M. Marc ALMARCHA**, médecin biologiste médical coresponsable, associé professionnel, Président de la SELAS, inscrit à l'Ordre des médecins des Pyrénées-Atlantiques et des Landes sous numéro RPPS 10002819158 ;
- **M. Alban AUBRY**, médecin biologiste médical coresponsable, associé professionnel, Directeur Général de la SELAS, inscrit au tableau du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins des Pyrénées-Atlantiques sous le numéro RPPS 10001630747 ;
- **Mme Audrey BAYLE**, pharmacien biologiste médicale coresponsable, associée professionnelle, Directeur Général, inscrite à la section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10100201770 ;
- **Mme Claire BOUVIER**, pharmacien biologiste médicale coresponsable, associée professionnelle, Directeur Général de la SELAS, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous numéro RPPS 10001574085 ;
- **M. Bruno CHATELIER**, pharmacien biologiste médical coresponsable, associé professionnel, Directeur Général de la SELAS, inscrit à la section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001580488 ;
- **Mme Adina CIURSAS**, médecin biologiste médicale coresponsable, associée professionnelle, Directeur Général de la SELAS, inscrite à l'Ordre des médecins des Pyrénées-Atlantiques sous le numéro RPPS 10100859254 ;
- **Mme Monica COCIASU**, médecin biologiste médicale coresponsable, associée professionnelle, inscrite à l'Ordre des Médecins des Pyrénées Atlantiques sous le numéro RPPS 10100712875 ;
- **Mme Laura COTFAS**, médecin biologiste médicale coresponsable, associée professionnelle, Directeur Général de la SELAS, inscrite à l'Ordre des médecins des Landes sous le numéro RPPS 10100181972 ;
- **Mme Jessica CROS-LABRIT**, pharmacien biologiste médicale coresponsable, associée professionnelle, Directeur Général, inscrite à la section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10102012084 ;
- **M. Frédéric DEMOURES**, médecin biologiste médical coresponsable, associé professionnel, Directeur Général de la SELAS, inscrit à l'Ordre des médecins des Pyrénées-Atlantiques sous le numéro RPPS 1000280826 ;

- **Mme Caroline DUCO**, pharmacien biologiste médicale coresponsable, associée professionnelle, Directeur Général de la SELAS, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001575785 ;
- **Mme Marie-Laure MAVIEL**, pharmacien biologiste médicale coresponsable, associée professionnelle, Directeur Général de la SELAS, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 100015711727 ;
- **Mme Iuliana MICLE**, médecin biologiste médicale coresponsable, associée professionnelle, inscrite à l'Ordre des Médecins des Pyrénées Atlantiques sous le numéro RPPS 10100652824 ;
- **Mme Manuela PISLARU**, médecin biologiste médicale coresponsable, associée professionnelle, Directeur Général de la SELAS, inscrite à l'Ordre des Médecins des Pyrénées Atlantiques sous le numéro RPPS 10100382653 ;
- **M. Charly ROY**, pharmacien biologiste médical coresponsable, Directeur Général de la SELAS, inscrit à l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10102252474 ;

**Article 4** : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devront faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction de la santé publique de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et feront l'objet d'une modification du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine ;
- D'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé ;
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télé recours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

**Article 6** : Cet arrêté sera notifié à :

- M. le Président de la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens
- M. le Président de l'Ordre des Médecins des Pyrénées Atlantiques
- M. le Président de l'Ordre des Médecins des Landes
- M. le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Pyrénées Atlantiques
- M. le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Landes
- M. Marc ALMARCHA, Président de la SELAS
- Mme Laurence GARONNE, juriste – Cabinet IDOANE
- Monsieur le Directeur Général du COFRAC

**Article 7** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

P/le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
par délégation  
Le Directeur de la santé publique

4 **Dr Daniel HABOLD**

# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-11-24-005

Décision n°2020-165 du 24 novembre 2020 portant autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation spécialisés dans la prise en charge des affections liées aux conduites addictives, en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel, sur le site de la Clinique les Jeunes Chênes à Pau, délivrée à la SAS Clinéa

**Décision n° 2020-165**

*portant autorisation d'exercer l'activité de soins de suite  
et de réadaptation spécialisés dans la prise en charge  
des affections liées aux conduites addictives,  
en hospitalisation complète, et en hospitalisation à temps partiel  
sur le site de la clinique Les Jeunes Chênes à Pau (64)*

**Délivrée à la SAS CLINEA (92)**

**Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6122-1 à L. 6122-21, et R. 6122-23 à R. 6122-44 relatifs aux autorisations, et son article D. 1432-38 relatif aux missions de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le code de la sécurité sociale,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 modifiant la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions,

**VU** l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds,

**VU** l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, modifiée le 13 mai 2020, relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période,

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

**VU** le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît Elleboode en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

**VU** l'arrêté du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 12 juillet 2018 portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Nouvelle-Aquitaine donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds,

**VU** l'arrêté du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 17 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine comprenant le schéma régional de santé (SRS),

**VU** l'arrêté du 13 décembre 2019 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant fixation pour l'année 2020 des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et des demandes de renouvellement d'autorisation présentées au titre de l'article R. 6122-27 du code de la santé publique,

**VU** l'arrêté du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 14 février 2020, relatif aux bilans quantitatifs de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds relevant du schéma régional de santé de Nouvelle-Aquitaine, et des schémas interrégionaux d'organisation sanitaire des inter-régions Sud-Ouest et Ouest,

**VU** la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 8 octobre 2020, portant délégation permanente de signature, publiée le 9 octobre 2020 au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine (n° R75-2020-146),

**VU** la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 27 mai 2019, portant autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) spécialisés dans la prise en charge des affections de la personne âgée polypathologique dépendante, ou à risque de dépendance, en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel, sur le site de la clinique Les Jeunes Chênes, délivrée à la société par actions simplifiée (SAS) Clinéa, 12 rue Jean Jaurès, CS 10032, 92813 Puteaux cedex,

**VU** la lettre du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 29 juillet 2019, confirmant à la SAS Clinéa le renouvellement tacite de l'autorisation d'exercer l'activité de SSR non spécialisés, en hospitalisation complète, pour une durée de 7 ans à compter du 31 mai 2020,

**VU** la demande présentée par le représentant légal de la SAS Clinéa, en vue d'exercer l'activité de SSR spécialisés dans la prise en charge des affections liées aux conduites addictives, en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel, sur le site de la clinique Les Jeunes Chênes, 21 B avenue de l'Europe, 64000 Pau,

**VU** le dossier transmis à l'appui de cette demande,

**VU** l'avis de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 6 novembre 2020,

**CONSIDERANT** que la demande de la SAS s'inscrit dans le cadre des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) du schéma régional de santé 2018-2023, qui prévoit la possibilité d'une nouvelle autorisation de SSR spécialisés dans la prise en charge des affections liées aux conduites addictives, tant en hospitalisation complète qu'en hospitalisation à temps partiel, dans la zone territoriale de recours de Béarn et Soule,

**CONSIDERANT** en effet que cette zone territoriale ne compte actuellement aucune implantation autorisée en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel, et que le schéma-cible 2018-2023 prévoit dans les deux cas zéro à une implantation,

**CONSIDERANT** que le projet intègre :

- la conversion de 20 lits de SSR non spécialisés en 20 lits de SSR spécialisés pour les affections liées aux conduites addictives, en hospitalisation complète,
- la conversion de 3 lits de SSR non spécialisés en 6 places de SSR spécialisés pour les affections liées aux conduites addictives, en hospitalisation à temps partiel,

**CONSIDERANT** qu'il est ainsi conforme au principe figurant dans les objectifs du schéma régional de santé, de spécialisation des capacités de SSR polyvalent, et au fait que les nouvelles implantations spécialisées de SSR doivent correspondre à des recompositions et non à des créations nettes,



**CONSIDERANT** qu'il est également conforme au principe inscrit dans les objectifs du schéma, d'intensification du virage ambulatoire par transformation de lits en places,

**CONSIDERANT** qu'il répond aux besoins de santé de la population identifiés par le schéma régional de santé, et qu'il est compatible avec les objectifs de ce schéma,

**CONSIDERANT** notamment que la clinique Les Jeunes Chênes souhaite assurer les prises en charge de tout patient présentant un problème de dépendance ayant des répercussions sur son état de santé :

- maintien de l'abstinence et prévention des transferts de dépendance chez des patients après sevrage d'alcool, tabac, cannabis, addictions sans produits,
- prise en charge des addictions alimentaires,
- prévention des transferts de dépendance vers un produit (alcool, cannabis, surconsommation tabagique) dans les dysfonctionnements des comportements alimentaires,

**CONSIDERANT** que cette définition large de l'addiction est conforme aux dispositions du SRS visant à prévenir les conduites addictives et réduire leurs conséquences nocives,

**CONSIDERANT** que la demande satisfait aux conditions d'implantation et aux conditions techniques de fonctionnement fixées par la réglementation,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1er** – L'autorisation, sollicitée par la société par actions simplifiée (SAS) Clinéa, sise 12 rue Jean Jaurès, CS 10032, 92813 Puteaux cedex, en vue d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation spécialisés dans la prise en charge des affections liées aux conduites addictives, en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel, sur le site de la clinique Les Jeunes Chênes, 21 B avenue de l'Europe, 64000 Pau, est accordée.

N° FINESS EJ : 92 003 026 9

N° FINESS ET : 64 000 559 1

**ARTICLE 2** – L'autorisation donnée à l'article 1<sup>er</sup> est réputée caduque si l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la présente décision, et n'est pas achevée dans un délai de 4 ans après cette notification.

**ARTICLE 3** – La mise en œuvre de l'autorisation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> devra être déclarée sans délai au directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.

**ARTICLE 4** - La durée de validité de l'autorisation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> est fixée à 7 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'autorisation faite par le titulaire au directeur général de l'ARS.

**ARTICLE 5** – Conformément à l'article L. 6122-4 du code de la santé publique, le directeur général de l'ARS peut décider qu'il sera fait une visite de conformité dans les six mois suivant la mise en œuvre des activités de soins ou des structures de soins alternatives à l'hospitalisation ou la mise en service de l'équipement matériel lourd. Dans cette hypothèse, il notifie sa décision au titulaire de l'autorisation dans le mois suivant la réception de la déclaration de commencement d'activité. A défaut de notification dans ce délai, le directeur général de l'ARS est réputé renoncer à diligenter cette visite.

**ARTICLE 6** – Cette autorisation vaut de plein droit autorisation de fonctionner et de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux par application de l'article L.162-21 du code de la sécurité sociale.

**ARTICLE 7**– L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité de soins et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant sa date d'échéance conformément à l'article L.6122-10 du code de la santé publique.

**ARTICLE 8** – Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé dans les deux mois de sa notification, devant le Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. (Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**ARTICLE 9** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique.

Fait à Bordeaux, le 24 NOV. 2020

La Directrice générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

  
Hélène JUNQUA

# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-11-24-006

Décision n°2020-166 portant autorisation d'exercer  
l'activité de soins de suite et de réadaptation non  
spécialisés, adulte, en hospitalisation à temps partiel, sur le  
site de la Clinique les Jeunes Chênes à Pau, délivrée à la  
SAS Clinéa

**Décision n° 2020-166**

*portant autorisation d'exercer l'activité de soins de suite  
et de réadaptation non spécialisés, adulte,  
en hospitalisation à temps partiel,  
sur le site de la clinique Les Jeunes Chênes à Pau (64)*

**Délivrée à la SAS CLINEA (92)**

**Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6122-1 à L. 6122-21, et R. 6122-23 à R. 6122-44 relatifs aux autorisations, et son article D. 1432-38 relatif aux missions de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

**VU** le code de la sécurité sociale,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 modifiant la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions,

**VU** l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds,

**VU** l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, modifiée le 13 mai 2020, relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période,

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

**VU** le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît Elleboode en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

**VU** l'arrêté du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 12 juillet 2018 portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Nouvelle-Aquitaine donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds,

**VU** l'arrêté du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 17 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine comprenant le schéma régional de santé (SRS),

**VU** l'arrêté du 13 décembre 2019 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant fixation pour l'année 2020 des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et des demandes de renouvellement d'autorisation présentées au titre de l'article R. 6122-27 du code de la santé publique,

**VU** l'arrêté du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 14 février 2020, relatif aux bilans quantitatifs de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds relevant du schéma régional de santé de Nouvelle-Aquitaine, et des schémas interrégionaux d'organisation sanitaire des inter-régions Sud-Ouest et Ouest,

**VU** la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 8 octobre 2020, portant délégation permanente de signature, publiée le 9 octobre 2020 au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine (n° R75-2020-146),

**VU** la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 27 mai 2019, portant autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) spécialisés dans la prise en charge des affections de la personne âgée polypathologique dépendante, ou à risque de dépendance, en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel, sur le site de la clinique Les Jeunes Chênes, délivrée à la société par actions simplifiée (SAS) Clinéa, 12 rue Jean Jaurès, CS 10032, 92813 Puteaux cedex,

**VU** la lettre du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 29 juillet 2019, confirmant à la SAS Clinéa le renouvellement tacite de l'autorisation d'exercer l'activité de SSR non spécialisés, en hospitalisation complète, pour une durée de 7 ans à compter du 31 mai 2020,

**VU** la demande présentée par le représentant légal de la SAS Clinéa, en vue d'exercer l'activité de SSR non spécialisés, adulte, en hospitalisation à temps partiel, sur le site de la clinique Les Jeunes Chênes, 21 B avenue de l'Europe, 64000 Pau,

**VU** le dossier transmis à l'appui de cette demande,

**VU** l'avis de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 6 novembre 2020,

**CONSIDERANT** que la demande de la SAS Clinéa s'inscrit dans le cadre des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) du schéma régional de santé 2018-2023, qui prévoit la possibilité d'autorisations supplémentaires de SSR non spécialisés en hospitalisation à temps partiel, dans la zone territoriale de recours de Béarn et Soule,

**CONSIDERANT** en effet que cette zone territoriale compte actuellement trois implantations autorisées en hospitalisation à temps partiel, et que le schéma-cible 2018-2023 prévoit cinq implantations,

**CONSIDERANT** que le projet intègre la transformation de 3 lits de SSR non spécialisés en 6 places de SSR non spécialisés, en hospitalisation à temps partiel,

**CONSIDERANT** qu'il est ainsi conforme au principe figurant dans les objectifs du schéma, d'intensification du virage ambulatoire par transformation de lits en places,

**CONSIDERANT** qu'il s'inscrit également dans le cadre de l'activité de la clinique, en cohérence avec les orientations de son projet d'établissement,

**CONSIDERANT** qu'il permet de proposer une prise en charge complète aux patients en encourageant la dynamique de réduction de la durée moyenne de séjour en hospitalisation complète,

**CONSIDERANT** qu'il répond aux besoins de santé de la population identifiés par le schéma régional de santé, et qu'il est compatible avec les objectifs de ce schéma,

**CONSIDERANT** qu'il satisfait aux conditions d'implantation et aux conditions techniques de fonctionnement fixées par la réglementation,

## DECIDE

**ARTICLE 1er** – L'autorisation, sollicitée par la société par actions simplifiée (SAS) Clinéa, sise 12 rue Jean Jaurès, CS 10032, 92813 Puteaux cedex, en vue d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation non spécialisés, adulte, en hospitalisation à temps partiel, sur le site de la clinique Les Jeunes Chênes, 21 B avenue de l'Europe, 64000 Pau, est accordée.

N° FINESS EJ : 92 003 026 9  
N° FINESS ET : 64 000 559 1

**ARTICLE 2** – L'autorisation donnée à l'article 1<sup>er</sup> est réputée caduque si l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans à compter de la notification de la présente décision, et n'est pas achevée dans un délai de 4 ans après cette notification.

**ARTICLE 3** – La mise en œuvre de l'autorisation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> devra être déclarée sans délai au directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du code de la santé publique.

**ARTICLE 4** - La durée de validité de l'autorisation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> est fixée à 7 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'autorisation faite par le titulaire au directeur général de l'ARS.

**ARTICLE 5** – Conformément à l'article L. 6122-4 du code de la santé publique, le directeur général de l'ARS peut décider qu'il sera fait une visite de conformité dans les six mois suivant la mise en œuvre des activités de soins ou des structures de soins alternatives à l'hospitalisation ou la mise en service de l'équipement matériel lourd. Dans cette hypothèse, il notifie sa décision au titulaire de l'autorisation dans le mois suivant la réception de la déclaration de commencement d'activité. A défaut de notification dans ce délai, le directeur général de l'ARS est réputé renoncer à diligenter cette visite.


**ARTICLE 6** – Cette autorisation vaut de plein droit autorisation de fonctionner et de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux par application de l'article L.162-21 du code de la sécurité sociale.

**ARTICLE 7**– L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité de soins et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant sa date d'échéance conformément à l'article L.6122-10 du code de la santé publique.

**ARTICLE 8** – Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé dans les deux mois de sa notification, devant le Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. (Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**ARTICLE 9** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique.

Fait à Bordeaux, le 24 NOV. 2020

  
La Directrice générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA



DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET  
DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX

R75-2020-11-27-002

DINA-decision 2020-02-delegation signature\_droit de  
transaction\_1er dec 2020



Bordeaux, le 27/11/2020

**Décision n° 2020-02**  
du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine  
de délégation de signature en matière de contentieux  
et de recours gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière  
de règlement transactionnel dans le domaine douanier

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine bénéficiant de la délégation de signature du directeur interrégional

Vu les III, IV et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;

Vu les I, II et IV de l'article 2 du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

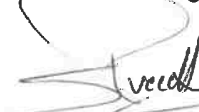
Article 1er - Les directeurs régionaux des douanes et droits indirects dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur interrégional de Nouvelle-Aquitaine. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du II de l'article 2 du décret n° 78-1297 susvisé en matière de transaction douanière.

- Patrice FRANÇOIS - Direction régionale de Bayonne
- Pascal DELADRIERE - Direction régionale de Bordeaux
- Jean-Noel NAVARRO, par interim - Direction régionale de Poitiers

Article 2 – La présente décision entre en application à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Article 3 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département du siège de chacune des directions régionales concernées.

Le directeur-interrégional



Serge PUCETTI

Direction interrégionale de Nouvelle-Aquitaine  
Service : Secrétariat général interrégional  
1, quai de la douane  
33064 Bordeaux Cedex  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

DISP BORDEAUX

R75-2020-11-09-017

Délégation de signature DISP

Direction interrégionale  
des services pénitentiaires de Bordeaux

Bordeaux, le 9 novembre 2020

Département des politiques d'insertion  
de probation et de prévention de la récidive

**Décision du 9 novembre 2020 portant délégation de signature (annule et remplace la décision du 25 octobre 2019)**

Vu le code de procédure pénale notamment ses articles R.57-6-23, R.57-7-32 et R.57-7-67 et suivants

Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005

Vu le décret n° 2013-368 du 30 avril 2013

Vu l'arrêté du 22 septembre 2020 publié au Journal officiel du 3 octobre 2020 portant nomination à un emploi de directeur interrégional des services pénitentiaires

Vu l'arrêté du 30 octobre 2020 publié au Journal officiel du 6 novembre 2020 portant délégation de signature pour la direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux (direction de l'administration pénitentiaire)

La Directrice interrégionale des Services Pénitentiaires de Bordeaux, Mme Nadine PICQUET

**Décide** : délégation permanente de signature est donnée à **M. Omar KAABECHE**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au chef du Département des Politiques d'Insertion de Probation et de Prévention de la Récidive, aux fins de décider dans les matières suivantes :

- agrément des associations pour le compte desquelles les détenus peuvent travailler (Art D 432-3 et R 57-6-23 1°)

- habilitation des préposés des concessionnaires ou des animateurs des associations assurant l'encadrement technique des détenus qui travaillent dans les établissements pénitentiaires (Art D.433-5)

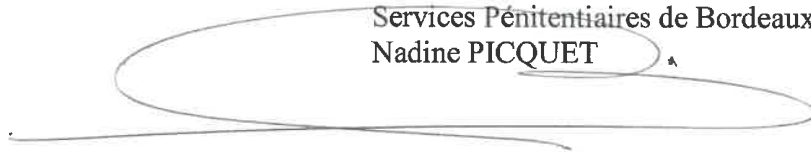
- réponses aux recours hiérarchiques dans les matières autres que les sanctions disciplinaires (Art 34 RI)

- autorisation d'accès dans les établissements pénitentiaires situés dans le ressort de la DISP (Art D.277)

- nomination des aumôniers des établissements pénitentiaires (Art R 57-6-23-8° - D 439)
- agrément des bénévoles d'aumônerie des établissements pénitentiaires (Art D.439-2)
- autorisation de sortie d'écrits de détenu en vue de leur publication ou de divulgation sous quelque forme que ce soit (Art 19-V RI - R 57-6-23-9°)
- autorisation de diffusion de portée locale d'audio-vidéogramme réalisés par les détenus dans le cadre des actions d'insertion (Art D.445)
- agrément des enseignants exerçant dans les établissements pénitentiaires situés dans le ressort de la Direction Interrégionale (Art D.437)
- autorisation pour les visiteurs de prison ou les associations de participer aux activités d'enseignement (Art D.437)
- agrément et retrait d'agrément des visiteurs de prison (Art D.473)
- agrément des mandataires susceptibles d'être choisis par les personnes détenues pour l'application de l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration (Art R57-6-14)
- autorisation pour un mandataire agréé d'intervenir dans le ressort d'une autre DI (art R 57-6-15)
- retrait d'agrément d'un mandataire agréé (Art R 57-6-16)
- accord pour concession de travail (Art D 433-2)
- autorisation d'effectuer des photographies, croquis, prises de vue et enregistrements sonores et des interviews dans les établissements pénitentiaires situés dans le ressort de la DISP (Art D 277)

La présente délégation de signature est publiée au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine

La Directrice Interrégionale des  
Services Pénitentiaires de Bordeaux  
Nadine PICQUET



DISP BORDEAUX

R75-2020-11-09-018

Délégation de signature DISP

Direction interrégionale  
des services pénitentiaires de Bordeaux

Bordeaux, le 9 novembre 2020

Département des politiques d'insertion  
de probation et de prévention de la récidive

**Décision du 9 novembre 2020 portant délégation de signature (annule et remplace la décision du 12 avril 2018)**

Vu le code de procédure pénale notamment ses articles R.57-6-23, R.57-7-32 et R.57-7-67 et suivants

Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005

Vu le décret n° 2013-368 du 30 avril 2013

Vu l'arrêté du 22 septembre 2020 publié au Journal officiel du 3 octobre 2020 portant nomination à un emploi de directeur interrégional des services pénitentiaires

Vu l'arrêté du 30 octobre 2020 publié au Journal officiel du 6 novembre 2020 portant délégation de signature pour la direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux (direction de l'administration pénitentiaire)

La Directrice interrégionale des Services Pénitentiaires de Bordeaux, Mme Nadine PICQUET

**Décide** : délégation permanente de signature est donnée à **M. Loïc NAEL**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, chef du Département des Politiques d'Insertion de Probation et de Prévention de la Récidive, aux fins de décider dans les matières suivantes :

- agrément des associations pour le compte desquelles les détenus peuvent travailler (Art D 432-3 et R 57-6-23 1°)

- habilitation des préposés des concessionnaires ou des animateurs des associations assurant l'encadrement technique des détenus qui travaillent dans les établissements pénitentiaires (Art D.433-5)

- réponses aux recours hiérarchiques dans les matières autres que les sanctions disciplinaires (Art 34 RI)

- autorisation d'accès dans les établissements pénitentiaires situés dans le ressort de la DISP (Art D.277)

- nomination des aumôniers des établissements pénitentiaires (Art R 57-6-23-8° - D 439)

- agrément des bénévoles d'aumônerie des établissements pénitentiaires (Art D.439-2)
- autorisation de sortie d'écrits de détenu en vue de leur publication ou de divulgation sous quelque forme que ce soit (Art 19-V RI - R 57-6-23-9°)
- autorisation de diffusion de portée locale d'audio-vidéogramme réalisés par les détenus dans le cadre des actions d'insertion (Art D.445)
- agrément des enseignants exerçant dans les établissements pénitentiaires situés dans le ressort de la Direction Interrégionale (Art D.437)
- autorisation pour les visiteurs de prison ou les associations de participer aux activités d'enseignement (Art D.437)
- agrément et retrait d'agrément des visiteurs de prison (Art D.473)
- agrément des mandataires susceptibles d'être choisis par les personnes détenues pour l'application de l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration (Art R57-6-14)
- autorisation pour un mandataire agréé d'intervenir dans le ressort d'une autre DI (art R 57-6-15)
- retrait d'agrément d'un mandataire agréé (Art R 57-6-16)
- accord pour concession de travail (Art D 433-2)
- autorisation d'effectuer des photographies, croquis, prises de vue et enregistrements sonores et des interviews dans les établissements pénitentiaires situés dans le ressort de la DISP (Art D 277)

La présente délégation de signature est publiée au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine

La Directrice Interrégionale des  
Services Pénitentiaires de Bordeaux  
Nadine PICQUET

# DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-10-05-006

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - BRUNIER Romain (23)





Dossier n° 023 20 090

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole  
au titre du contrôle des structures**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-380 du 24/12/2015 du portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) du Limousin,

**VU** l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

**VU** la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 28 juillet 2020) présentée par Monsieur BRUNIER Romain dont le siège d'exploitation est situé 1 Forest 23200 MOUTIER ROZEILLE, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 35,84 hectares appartenant à l'indivision BAUCULAT, sis sur les communes de ALLEYRAT, SAINT MAIXANT,

**CONSIDÉRANT** l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction départementale des territoires de la Creuse au plus tard le 30/09/20,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

**ARRETE**

**Article premier :**

Monsieur BRUNIER Romain, 1 Forest 23200 MOUTIER ROZEILLE, est autorisé à exploiter 35,84 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
Indivision BAUCULAT	ALLEYRAT	Section AO : 17-19-20-21-50-38-39-40-41
Indivision BAUCULAT	SAINT MAIXANT	Section AI : 54-64-65-66-101-102-107-109-110-108-111-112

**Article 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la préfète de la Creuse et le directeur départemental des territoires de la Creuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 05 octobre 2020

Pour la préfète et par délégation,  
le D.R.A.A.F.,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES.

# DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-10-06-021

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au  
titre du contrôle des structures - CADUSSEAU Xavier

(17)



Dossier n°20-271

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole  
au titre du contrôle des structures**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 15-316 du 17 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Poitou-Charentes,

**VU** l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

**VU** la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 22/07/20) présentée par CADUSSEAU Xavier dont le siège d'exploitation est situé à MONTILS, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 10,75 hectares appartenant à GRENON Olivier, sis sur la commune de MONTILS (17800),

**CONSIDÉRANT** l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer de Charente-Maritime au plus tard le 23/09/20,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

**ARRETE**

**Article premier :**

CADUSSEAU Xavier 10 chemin des Loges 17800 MONTILS **est autorisé** à exploiter 10,75 ha de terres appartenant à GRENON Olivier, sis sur la commune de MONTILS (17800),

**Article 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Charente-Maritime et le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 6 Octobre 2020

Pour la préfète et par délégation,  
le D.R.A.A.F.,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-22-039

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au  
titre du contrôle des structures - CHATEAU DES  
GRAVIERS (33)



Dossier n°20273

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole  
au titre du contrôle des structures**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** la loi N°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 31/12/2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) d'Aquitaine,

**VU** l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

**VU** la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 16/07/2020) présentée par le CHÂTEAU DES GRAVIERS dont le siège social est situé 52, rue du Gravier 33400 ARSAC, relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 1ha 20a 82ca de vignes AOC appartenant à DUFOURG Ginette, LANDRY Marie-Jeanne, sis sur la commune de ARSAC,

**CONSIDERANT** l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Nouvelle-Aquitaine au plus tard le 16/09/2020,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>.**

Le CHÂTEAU DES GRAVIERS demeurant 52, rue du Gravier 33400 ARSAC, est autorisé à exploiter 1ha 20a 82ca de vignes AOC à ARSAC pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
DUFOURG Ginette, LANDRY Marie-Jeanne	ARSAC	AO79

Article 2.

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Gironde et le directeur départemental des territoires et de la mer de Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Limoges, le 22 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,  
Le D.R.A.A.F.,  
Pour Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjointe au Chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le Ministre en charge de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.



# DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-22-040

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au  
titre du contrôle des structures - CHATEAU LEPUY JP  
ET P AMOREAU (33)



Dossier n°20280

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole  
au titre du contrôle des structures**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** la loi N°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 31/12/2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) d'Aquitaine,

**VU** l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

**VU** la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 21/07/2020) présentée par le CHÂTEAU LEPUY - JP ET P AMOREAU dont le siège social est situé Château Lepuy 33570 SAINT-CIBARD, relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 9ha 23a 95ca de vignes appartenant au GFA AMOREAU 2, GFV SAINT VINCENT LES NAUVES, sis sur la commune de PUISSEGUIN, SAINT-PHILIPPE-D'AIGUILHE, SAINT-CIBARD,

**CONSIDERANT** l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Nouvelle-Aquitaine au plus tard le 21/09/2002,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup>

Le CHÂTEAU LEPUY - JP ET P AMOREAU sis Château Lepuy 33570 SAINT-CIBARD, est autorisé à exploiter 9ha 23a 95ca de vignes AOC à PUISSEGUIN, SAINT-PHILIPPE-D'AIGUILHE, SAINT-CIBARD pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
GFA AMOREAU 2, GFV SAINT VINCENT LES NAUVES	PUISSEGUIN, SAINT-PHILIPPE-D'AIGUILHE, SAINT-CIBARD	Multiples parcelles

Article 2.

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Gironde et le directeur départemental des territoires et de la mer de Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Limoges, le 22 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,  
Le D.R.A.A.F.,  
Pour Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjointe au Chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le Ministre en charge de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

# DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-22-024

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - CHOURREAU Julie (33)

Dossier n°20265

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole  
au titre du contrôle des structures**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** la loi N°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 31/12/2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) d'Aquitaine,

**VU** l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

**VU** la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 09/07/2020) présentée par Madame CHOURREAU Julie dont le siège social est situé 1, route de Puyreau 33660 SAINT-SAUVEUR-DE-PUYNORMAND, relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 3ha 99a 90ca de vignes AOC appartenant à GIRET Martine, sis sur la commune de SAINT-MEDARD-DE-GIUZIERES,

**CONSIDERANT** l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Nouvelle-Aquitaine au plus tard le 09/09/2020,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup>.

Madame CHOURREAU Julie sise 1, route de Puyreau 33660 SAINT-SAUVEUR-DE-PUYNORMAND, est autorisé à exploiter 3ha 99a 90ca de vignes AOC à SAINT-MEDARD-DE-GIUZIERES pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
GIRET Martine	SAINT-MEDARD-DE-GIUZIERES	ZO26 ZP65p

Article 2.

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Gironde et le directeur départemental des territoires et de la mer de Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Limoges, le 22 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,  
Le D.R.A.A.F.,  
Pour Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjointe au Chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le Ministre en charge de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

# DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-10-16-008

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - COTARD Sandrine (17)



Dossier n°20-300

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole  
au titre du contrôle des structures**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 15-316 du 17 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Poitou-Charentes,

**VU** l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

**VU** la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 11/08/20) présentée par COTARD Sandrine dont le siège d'exploitation est situé ALLAS CHAMPAGNE, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 3,76 hectares appartenant à PARIS Joël, sis sur la (les) commune(s) de ST MAIGRIN (17520),

**CONSIDERANT** que sur ces 3,76 ha, une demande concurrente sur 3,76 ha a été déposée par l'EARL DU DOMAINE DE GUITRES en date du 30/06/2020 en vue de son agrandissement,

**CONSIDERANT** que le SDREA précise dans son article 3 les rangs de priorité au regard desquelles les demandes concurrentes sont étudiées,

**CONSIDERANT** qu'avec 345,65 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de l'EARL DU DOMAINE DE GUITRES relève du rang de priorité 3 : agrandissement et concentration d'exploitations au delà du seuil d'agrandissement excessif défini à l'article 5,

**CONSIDERANT** qu'avec 35,40 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de COTARD Sandrine relève du rang de priorité 1 : installation (en individuel ou dans une société) dans la limite de la surface permettant d'atteindre la dimension économique viable définie à l'article 5 ; réinstallation d'un agriculteur exproprié ou évincé suite à un projet d'utilité publique dans la limite de la surface agricole perdue ; consolidation d'exploitation dans la limite de la surface lui permettant d'atteindre la dimension économique viable définie à l'article 5,

**CONSIDERANT** que la demande de COTARD Sandrine est plus prioritaire,

**CONSIDERANT** l'avis émis par la commission départementale d'orientation agricole de Charente-Maritime lors de sa séance du 13/10/2020,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime,



Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

## ARRETE

### **Article premier :**

COTARD Sandrine, 7 impasse bois d'Archat 17500 ALLAS CHAMPAGNE, **est autorisée** à exploiter 3,76 ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
PARIS Joël	SAINT MAIGRIN	ZR 117, ZK 11, ZK 12 et ZR 102

### **Article 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Charente-Maritime et le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 16/10/2020

Pour la préfète et par délégation,  
le D.R.A.A.F.,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

### **Délais et voies de recours :**

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

# DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-10-16-009

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au  
titre du contrôle des structures - DAVID Samuel (17)



Dossier n°20-357

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole  
au titre du contrôle des structures**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 15-316 du 17 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Poitou-Charentes,

**VU** l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

**VU** la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 18/09/20) présentée par DAVID Samuel dont le siège d'exploitation est situé ST SIMON DE PELLOUAILLE, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 4,52 hectares appartenant à JEANNIN Véronique, sis sur la (les) commune(s) de ST SIMON DE PELLOUAILLE (17260),

**CONSIDERANT** que sur ces 4,52. ha, une demande concurrente sur 4,52 ha a été déposée par la SARL LE DOMAINE DE CHAILLOU en date du 08/07/2020 en vue de son agrandissement,

**CONSIDERANT** que le SDREA précise dans son article 3 les rangs de priorité au regard desquelles les demandes concurrentes sont étudiées,

**CONSIDERANT** que la demande de la SARL LE DOMAINE DE CHAILLOU relève du rang de priorité 4 : demande portée par une société constituée uniquement d'associés non exploitants,

**CONSIDERANT** qu'avec 186,67 ha par chef d'exploitation après reprise, la demande de DAVID Samuel relève du rang de priorité 2 : installation au-delà de la surface définie à l'article 5, agrandissement et réunion d'exploitations,

**CONSIDERANT** que la demande de DAVID Samuel est plus prioritaire,

**CONSIDERANT** l'avis émis par la commission départementale d'orientation agricole de Charente-Maritime lors de sa séance du 13/10/2020,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

## ARRETE

### **Article premier :**

DAVID Samuel , 17 route de chez fouche 17260 ST SIMON DE PELLOUAILLE, **est autorisé** à exploiter 4,52. ha de terres pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
JEANNIN Véronique	ST SIMON DE PELLOUAILLE	ZK 1

### **Article 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Charente-Maritime et le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 16/10/2020

Pour la préfète et par délégation,  
le D.R.A.A.F.,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

### Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant la préfète de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

# DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-22-041

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - DE ASSIS Luciana Paula

(33)



Dossier n°20303

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole  
au titre du contrôle des structures**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** la loi N°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 31/12/2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) d'Aquitaine,

**VU** l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

**VU** la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 04/08/2020) présentée par Mme DE ASSIS LICIANA PAULA dont le siège social est situé 2, La Nauve Sud 33330 SAINT-LAURENT-DES-COMBES, relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 10a 63ca de vignes AOC appartenant à Mme BENARD Jacqueline, sis sur la commune de SAINT-LAURENT-DES-COMBES,

**CONSIDERANT** l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Nouvelle-Aquitaine au plus tard le 05/09/2020,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup>

Mme DE ASSIS LICIANA PAULA demeurant 2, La Nauve Sud 33330 SAINT-LAURENT-DES-COMBES, est autorisée à exploiter 10a 63ca de vignes AOC à SAINT-LAURENT-DES-COMBES pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
BENARD Jacqueline	SAINTE-LAURENT-DES-COMBES	B837

Article 2.

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Gironde et le directeur départemental des territoires et de la mer de Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Limoges, le 22 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,  
Le D.R.A.A.F.,  
Pour Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjointe au Chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le Ministre en charge de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

# DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-22-042

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - DELAGE Fernand (33)





Dossier n°20269

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole  
au titre du contrôle des structures**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**VU** la loi N°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 31/12/2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) d'Aquitaine,

**VU** l'arrêté de la préfète de Nouvelle-Aquitaine, en date du 15 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 17 mars 2020 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

**VU** la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 15/07/2020) présentée par M. DELAGE FERNAND dont le siège social est situé 3, Chemin de la Métairie 16110 LAROCHEFOUCAULT-EN-ANGOUMOIS, relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 16ha 07a 77ca de vignes AOC appartenant à FAUX Gérard, FAUX Régis, FONTENAUD Yves, sis sur la commune de SAINT-GERVAIS, SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, DOULEZON, SAINTE RADEGONDE,

**CONSIDERANT** l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Nouvelle-Aquitaine au plus tard le 16/09/2020,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup>.

Monsieur DELAGE FERNAND demeurant 3, Chemin de la Métairie 16110 LAROCHEFOUCAULT-EN-ANGOUMOIS, est autorisé à exploiter 16ha 07a 77ca de vignes AOC à SAINT-GERVAIS, SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, DOULEZON, SAINTE RADEGONDE pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
FAUX Gérard, FAUX Régis, FONTENAUD Yves	SAINTE-GERVAIS, SAINT-ANDRE- DE-CUBZAC, DOULEZON, SAINTE RADEGONDE	Multiples parcelles

Article 2.

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Gironde et le directeur départemental des territoires et de la mer de Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Limoges, le 22 septembre 2020

Pour la préfète et par délégation,  
Le D.R.A.A.F.,  
Pour Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjointe au Chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le Ministre en charge de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-11-07-001

RAA\_APC\_ASA\_Barrage\_du\_Laà



## **Barrage du Laà**

### **Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires**

#### **Gestionnaire : Association syndicale autorisée du Laà**

LE PREFET DES PYRENNES-ATLANTIQUES

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de l'environnement, notamment son livre II et ses articles R214-115 à R214-117 et son article R181-45,

**Vu** le décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et au comité technique permanent des barrages,

**Vu** le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages en construction ou aménagés, en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques,

**Vu** l'arrêté ministériel du 12 juin 2008 définissant dans son annexe le plan de l'étude de dangers des barrages et des digues et en précisant le contenu,

**Vu** l'arrêté ministériel du 6 août 2018 fixant des prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages,

**Vu** la circulaire du 31 octobre 2008 relative aux études de dangers des barrages,

**Vu** l'arrêté préfectoral complémentaire de l'ouvrage du 2 février 2009 et le classement du barrage en classe B au titre de la rubrique 3.2.5.0,

**Vu** l'étude de dangers (version décembre 2015) reçue à la DREAL Nouvelle-Aquitaine le 2 juin 2016,

**Vu** le rapport d'instruction du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques de la DREAL Nouvelle-Aquitaine du 02/10/2020,

**Vu** les remarques formulées par le gestionnaire par courriel du 23/05/2020 sur le projet d'arrêté préfectoral en réponse à la consultation prévue par l'article R181-45 du code de l'environnement, et les échanges qui s'en sont suivis,

**Considérant** que l'étude de dangers relative au barrage du Laà comprend l'ensemble des éléments requis au titre de l'arrêté ministériel du 12 juin 2008,

**Considérant** qu'il est nécessaire de mettre en œuvre les mesures de réduction des risques et de les compléter,

**Considérant** que l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques n'est pas nécessaire en application de l'article R181-45,

Sur proposition du Secrétaire Général des Pyrénées-Atlantiques

## ARRETE

### **Article premier :**

L'exploitation du barrage du Laà peut se poursuivre sous des conditions de sécurité satisfaisantes sous réserve de la mise en œuvre par l'association syndicale autorisée du Laà, gestionnaire du barrage, de l'ensemble des prescriptions édictées par le présent arrêté.

### **Article 2 : Mesures de maintien du niveau de sécurité**

Les barrières de sécurité identifiées par l'étude de dangers sus-visée sont correctement maintenues et entretenues.

### **Article 3 : Application des mesures de maîtrise des risques**

Le gestionnaire met en œuvre les mesures de réduction de risques énoncées ci-dessous dans les délais précisés.

#### Juste avant la prochaine visite technique approfondie :

- Assécher totalement le bassin de dissipation pour vérifier l'état du radier, de la jonction bassin/enrochements et des enrochements ;

#### Avant le 01/01/2021 :

- Mettre en place un suivi de la fissure présente au niveau du mur amont de la chambre de vanne (mise en place d'un témoin de type plaque de plâtre ou d'épingles).

#### Avant le 01/01/2022 :

- Réaliser une inspection de la conduite de vidange par caméra vidéo. Pendant cet examen, le gestionnaire devra maintenir le débit réservé à l'aval si la retenue ne surverse pas naturellement .

### **Article 4 : Modification des hypothèses et conclusions**

Lorsque des circonstances nouvelles ou les conclusions d'investigations postérieures à la notification du présent arrêté, mettent en cause de façon notable les conclusions ou hypothèses ayant prévalu lors de l'établissement de l'étude de dangers, des mesures de réduction des risques complémentaires peuvent être demandées à l'exploitant dans les formes prévues par l'article R. 214-117 du Code de l'Environnement.

Dès qu'il a connaissance de cette remise en cause, l'exploitant est tenu d'en informer le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (SCSOH).

Lorsque la modification des hypothèses est la conséquence prévisible d'une action envisagée par l'exploitant, celui-ci en informe préalablement le SCSOH. Dans ce cas, la mise en œuvre de ces actions programmées devra intégrer la remise préalable des études précitées.

### **Article 5 : Prochaine étude de dangers**

Sans préjudice des dispositions prévues par l'article 4 du présent arrêté et conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire sus-visé du 25 octobre 2017, la prochaine mise à jour de l'étude de dangers du barrage du Laà est réalisée avant le **31 décembre 2030**.

#### **Article 6 : Production des documents réglementaires**

Les prescriptions des articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral de classement de l'ouvrage du 2 février 2009 sus-visé sont remplacées par les dispositions ci-dessous :

<b>Documents réglementaires</b>	<b>Articles du code de l'environnement</b>	<b>Échéances pour Barrage de Classe B</b>
Constitution et mise à jour du Dossier Technique de l'ouvrage	R 214-122 1°)	Dès notification
Établissement du document d'organisation	R 214-122 2°)	
Mise en place du registre	R 214-122 3°)	
Visites techniques approfondies	R 214-123	Avant le 01/01/2021. Puis au moins une fois dans l'intervalle de deux rapports de surveillance.
Rapport de surveillance	R 214-122 4°)	Avant le 01/01/2021. Puis tous les 3 ans. Transmis au Préfet dans le mois qui suit sa réalisation.
Rapport d'auscultation	R 214-122 5°)	Avant le 01/03/2021. Puis tous les 5 ans. Produit par un organisme agréé et transmis au préfet dans le mois qui suit sa réalisation.
Étude de dangers	R 214-116	Avant le 31/12/2030 Puis tous les 15 ans. Réalisée par un organisme agréé et transmise au préfet.

En outre, une visite technique approfondie est effectuée à l'issue de tout événement ou évolution déclaré en application de l'arrêté ministériel du 21 mai 2010 (échelle de gravité des EISH) et susceptible de provoquer un endommagement de l'ouvrage.

#### **Article 7 : Autres réglementations**

Le présent arrêté préfectoral ne dispense en aucun cas le gestionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

#### **Article 8 : Droits des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **Article 9 : Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté est transmise aux Maires de Vielleségure, d'Ogenne-Camptort et de Lucq-de-Béarn pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

#### **Article 10 : Voies et délais de recours**

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Tout recours à l'encontre du présent arrêté peut être porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

1° par les tiers intéressés, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

2° par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

#### **Article 11 : Exécution**

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, les Maires de Vielleségure, d'Ogenne-Camptort et de Lucq-de-Béarn, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques, le Président de l'association syndicale autorisée du Laà, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et qui est notifié au gestionnaire.

Fait à Pau, **7 NOV. 2020**

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Eddie BOUTTERA

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de  
Bordeaux

R75-2020-11-30-001

Arrêté portant modification de la composition du conseil  
de la CPAM des Landes

*Arrêté portant modification de la composition du conseil de la CPAM des Landes*





# MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ARRETE n°65/ 2020

### portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Landes

#### Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 211-1, D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel n°50 du 16 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Landes modifié les 22 mai 2018, 25 février 2019, 10 avril 2019, 25 avril 2019, 24 mai 2019, 16 septembre 2019, 5 novembre 2019, 3 décembre 2019 et 16 juin 2020 ;

Vu l'arrêté du 1 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la proposition de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) ;

## ARRÊTE

### Article 1

L'arrêté ministériel en date du 16 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Landes est modifié comme suit :

Dans la liste des employeurs désignés au titre de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) est démandaté :

- **Monsieur Éric CADOT** en tant que suppléant. Le siège devient vacant.

Dans la liste des employeurs désignés au titre de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) est nommé :

- **Monsieur Éric CADOT en tant que titulaire** en remplacement de Madame Cécile DUBOSCQ.

### Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la de la région.

Fait à Bordeaux, le 30 novembre 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux  
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit  
des organismes de sécurité sociale

**Hubert VERDIER**

# RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-11-20-003

20-1170 Arrêté art 34 décret - UB (2) organisant l'accueil des usagers au sein de l'Université de Bordeaux pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire



# RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Vu le 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire

Vu l'arrêté rectoral du 5 novembre 2020,

Vu l'arrêté rectoral du 6 novembre 2020,

Vu l'arrêté rectoral du 13 novembre 2020

### ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté rectoral mentionné en visa est complété afin d'assurer l'accueil des usagers au sein de l'université de Bordeaux, qui est autorisé aux seules fins de suivre les enseignements ne pouvant pas être effectués à distance répertoriés dans la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : le président de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 20 novembre 2020,

Anne BISAGNI-FAURE



**Formations qui ne peuvent être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique et autorisant à ce titre l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur concernés**

(1° de l'article 34 du décret n° 2020- du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)

Etablissement	Université de Bordeaux
---------------	------------------------

DIPLOME OU CERTIFICAT PREPARE	INTITULE DU TP	Niveau	Effectif du groupe
MNES	TP mise à niveau pour les études scientifiques (SVT, physique, chimie)	L0	10
Master Toxicologie et éco-toxicologie	TP d'écotoxicologie de l'environnement et TP de chimie	M1	10
Master Toxicologie et éco-toxicologie	TP d'écotoxicologie de l'environnement et TP de chimie	M2	10
Master Sciences de la Mer	TP de sédimentologie, TP de paléocéanographie, TD machine, TD terrain	M1	10
Master Sciences de la Mer	TP de sédimentologie, TP de paléocéanographie, TD machine, TD terrain	M2	10
Master Sciences de la Mer	TP de biologie marine, TP d'écologie marine, TP de sciences de l'environnement en milieu littoral, TD machine, TD terrain	M1	10
Master Sciences de la Mer	TP de biologie marine, TP d'écologie marine, TP de sciences de l'environnement en milieu littoral, TD machine, TD terrain	M2	10
Master Sciences Cognitives	TP d'ergonomie, TP de technologie du handicap, TP de cognition	M1	10
Master Sciences Cognitives	TP d'ergonomie, TP de technologie du handicap, TP de cognition	M2	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Lasers, TP matière et nanosciences, TD machine	M1	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Lasers, TP matière et nanosciences, TD machine	M2	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Noyaux, plasmas, TD machine	M1	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Noyaux, plasmas, TD machine	M2	10
Master Physique fondamentale et applications	TP de physique et TP de chimie	M1	16
Master Physique fondamentale et applications	TP de physique et TP de chimie	M2	16
Master Physique fondamentale et applications	TP de conception, utilisation et commercialisation de l'instrumentation en physique	M1	10
Master Physique fondamentale et applications	TP de conception, utilisation et commercialisation de l'instrumentation en physique	M2	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Instrumentation nucléaire	M1	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Instrumentation nucléaire	M2	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Ambiances et confort, conception pour l'architecture et l'urbain	M1	10
Master Physique fondamentale et applications	TP Ambiances et confort, conception pour l'architecture et l'urbain	M2	10
Master Nutrition et sciences de l'aliment	TP de nutrition humaine et santé	M1	10
Master Nutrition et sciences de l'aliment	TP de nutrition humaine et santé	M2	10
Master Nutrition et sciences de l'aliment	TP de sciences des aliments	M1	12
Master Nutrition et sciences de l'aliment	TP de sciences des aliments	M2	12
Master Neurosciences	TP de neurosciences	M1	17
Master Neurosciences	TP de neurosciences	M2	17

Master Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M1	20
Master Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M2	20
Master MEEF SVT	TP de biologie, TP de géologie	M1	10
Master MEEF physique chimie	TP de chimie	M1	10
Master MEEF physique chimie	TP de physique	M1	10
Master MEEF mathématiques	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M1	10
Master Mécanique	TP de génie mécanique	M1	10
Master Mécanique	TP de génie mécanique	M2	10
Master Mécanique	TP de mécanique et énergétique	M1	10
Master Mécanique	TP de mécanique et énergétique	M2	10
Master Mécanique	TP de génie civil	M1	10
Master Mécanique	TP de génie civil	M2	10
Master Mécanique	TP de mécanique fondamentale et applications	M1	10
Master Mécanique	TP de mécanique fondamentale et applications	M2	10
Master Mathématiques et applications	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M1	10
Master Mathématiques et applications	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M2	10
Master Mathématiques appliquées et statistiques	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M1	10
Master Mathématiques appliquées et statistiques	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M2	10
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie des systèmes électroniques embarqués	M1	19
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie des systèmes électroniques embarqués	M2	19
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie et maintenance aéronautique avionique	M1	19
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie et maintenance aéronautique avionique	M2	19
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie et maintenance aéronautique structure	M1	19
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie et maintenance aéronautique structure	M2	19
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie des structures composites	M1	19
Master Maintenance Aéronautique	TP Ingénierie des structures composites	M2	19
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP d'Automatique et mécatronique, automobile, aéronautique et spatial, TD machine	M1	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP d'Automatique et mécatronique, automobile, aéronautique et spatial, TD machine	M2	10

Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Systèmes électroniques, TD machine	M1	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Systèmes électroniques, TD machine	M2	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Achat industriel des composants électroniques et technologies innovantes	M1	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Achat industriel des composants électroniques et technologies innovantes	M2	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Ingénierie des systèmes pour l'image et le signal, TD machine	M1	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Ingénierie des systèmes pour l'image et le signal, TD machine	M2	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Génie industriel et logistique, TD machine	M1	10
Master Ingénierie des systèmes complexes	TP Génie industriel et logistique, TD machine	M2	10
Master Ingénierie de la santé	TP de biomatériaux et dispositifs médicaux	M1	10
Master Ingénierie de la santé	TP de biomatériaux et dispositifs médicaux	M2	10
Master Ingénierie de la santé	TP de bioimagerie cellulaire	M1	10
Master Ingénierie de la santé	TP de bioimagerie cellulaire	M2	10
Master Ingénierie de la santé	TP de bioimagerie biomédicale	M1	10
Master Ingénierie de la santé	TP de bioimagerie biomédicale	M2	10
Master Ingénierie de la santé	TP EUR EUR LIGHT	M1	10
Master Ingénierie de la santé	TP EUR EUR LIGHT	M2	10
Master Informatique	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M1	20
Master Informatique	Certains TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	M2	20
Master Information et médiation scientifique et technique	TP analyse de documents scientifiques historiques	M1	10
Master Information et médiation scientifique et technique	TP analyse de documents scientifiques historiques	M2	10
Master Géoressources, Géorisques, Géotechnique	TP géotechniques, TP de géorisques, TP géoressources	M1	10
Master Géoressources, Géorisques, Géotechnique	TP géotechniques, TP de géorisques, TP géoressources	M2	10
Master de Chimie	TP démarche qualité, TP sécurité, environnement	M1	10
Master de Chimie	TP démarche qualité, TP sécurité, environnement	M2	10
Master de Chimie	TP Ecotoxicologie et TP chimie de l'environnement	M1	10
Master de Chimie	TP Ecotoxicologie et TP chimie de l'environnement	M2	10
Master de Chimie	TP Chimie organique et sciences du vivant	M1	16
Master de Chimie	TP Chimie organique et sciences du vivant	M2	16
Master de Chimie	TP Molécules et macromolécules fonctionnelles	M1	10
Master de Chimie	TP Molécules et macromolécules fonctionnelles	M2	10
Master de Chimie	TP Functional advanced materials engineering	M1	10
Master de Chimie	TP Functional advanced materials engineering	M2	10

Master de Chimie	TP Physical chemistry and chemical physics	M1	10
Master de Chimie	TP Physical chemistry and chemical physics	M2	10
Master de Chimie	TP Matériaux avancés	M1	10
Master de Chimie	TP Matériaux avancés	M2	10
Master de Chimie	TP Polymer Sciences	M1	10
Master de Chimie	TP Polymer Sciences	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Plantes à valeur santé et biomolécules d'intérêt	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Plantes à valeur santé et biomolécules d'intérêt	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP International sélection et amélioration des plantes	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP International sélection et amélioration des plantes	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Plant breeding	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Plant breeding	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP de Mycologie et phytopathologie	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP de Mycologie et phytopathologie	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP biotechnologies des plantes	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP biotechnologies des plantes	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Production et innovations en agro-alimentaire	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Production et innovations en agro-alimentaire	M2	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Agrobiomédical sciences	M1	10
Master Biologie, Agrosociences	TP Agrobiomédical sciences	M2	10
Master Biologie santé	TP de Biologie cellulaire, physiologie et pathologie	M1	10
Master Biologie santé	TP de Biologie cellulaire, physiologie et pathologie	M2	10
Master Biologie santé	TP de Génétique moléculaire et cellulaire	M1	10
Master Biologie santé	TP de Génétique moléculaire et cellulaire	M2	10
Master Biologie santé	TP de Microbiologie-immunologie	M1	13
Master Biologie santé	TP de Microbiologie-immunologie	M2	13
Master Biologie santé	TP de Cancer Biology	M1	10
Master Biologie santé	TP de Cancer Biology	M2	10
Master Bio-informatique	TD machine Biologie computationnelle	M1	10
Master Bio-informatique	TD machine Biologie computationnelle	M2	10
Master Bio-informatique	TD machine et TP Du génome aux écosystèmes	M1	10
Master Bio-informatique	TD machine et TP Du génome aux écosystèmes	M2	10
Master Bio-informatique	TD machine et TP Du génome aux écosystèmes parcours enrichi associé bioinformatics and omics	M1	10
Master Bio-informatique	TD machine et TP Du génome aux écosystèmes parcours enrichi associé bioinformatics and omics	M2	10
Master Bio-informatique	TP et TD machine Bioluminescence, structures, and contents	M1	10
Master Bio-informatique	TP et TD machine Bioluminescence, structures, and contents	M2	10
Master Biogéosciences	TP d'Anthropologie biologique	M1	10
Master Biogéosciences	TP d'Anthropologie biologique	M2	10
Master Biogéosciences	TP d'Archéothanatologie	M1	10
Master Biogéosciences	TP d'Archéothanatologie	M2	10

Master Biogéosciences	TP de Préhistoire, géoarchéologie, archéozoologie. TD terrain et chantier de fouille	M1	10
Master Biogéosciences	TP de Préhistoire, géoarchéologie, archéozoologie. TD terrain et chantier de fouille	M2	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP Biodiversité et suivis environnementaux	M2	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP Biodiversité et fonctionnement des écosystèmes terrestres	M1	12
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP Biodiversité et fonctionnement des écosystèmes terrestres	M2	12
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP Gestion intégrée des agrosystèmes ou de la forêt	M1	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP Gestion intégrée des agrosystèmes ou de la forêt	M2	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP International Biodiversité et Suivis Environnementaux	M1	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP International Biodiversité et Suivis Environnementaux	M2	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP de biologie et de géologie (Préparation à l'agrégation SV-STU)	M1	10
Master Biodiversité, écologie et évolution	TP de biologie et de géologie (Préparation à l'agrégation SV-STU)	M2	10
Master Biochimie et biologie moléculaire	TP de Biochimie, TP de Biologie moléculaire	M1	10
Master Biochimie et biologie moléculaire	TP de Biochimie, TP de Biologie moléculaire	M2	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'électronique	L1	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'électronique	L2	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'électronique	L3	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'énergétique	L1	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'énergétique	L2	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'énergétique	L3	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'automatique	L1	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'automatique	L2	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP d'automatique	L3	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP de mécanique	L1	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP de mécanique	L2	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP de mécanique	L3	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP ingénierie et de maintenance aéronautique	L1	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP ingénierie et de maintenance aéronautique	L2	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP ingénierie et de maintenance aéronautique	L3	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP de génie civil	L1	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP de génie civil	L2	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TP de génie civil	L3	20
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TD machine	L1	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TD machine	L2	10
Licence Sciences Pour l'Ingénieur	TD machine	L3	10
Licence Sciences de la Vie	TP biologie et physiologie animale	L1	18
Licence Sciences de la Vie	TP biologie et physiologie animale	L2	18
Licence Sciences de la Vie	TP biologie et physiologie animale	L3	18
Licence Sciences de la Vie	TP biologie et physiologie végétale	L1	18
Licence Sciences de la Vie	TP biologie et physiologie végétale	L2	18
Licence Sciences de la Vie	TP biologie et physiologie végétale	L3	18
Licence Sciences de la Vie	TP de biochimie	L1	18
Licence Sciences de la Vie	TP de biochimie	L2	18
Licence Sciences de la Vie	TP de biochimie	L3	18
Licence Sciences de la Vie	TP de biologie moléculaire	L1	18
Licence Sciences de la Vie	TP de biologie moléculaire	L2	18
Licence Sciences de la Vie	TP de biologie moléculaire	L3	18



Licence Sciences de la Vie	TP de physique	L1	18
Licence Sciences de la Vie	TP de physique	L2	18
Licence Sciences de la Vie	TP de physique	L3	18
Licence Sciences de la Vie	TP de physique	L1	18
Licence Sciences de la Vie	TP de physique	L2	18
Licence Sciences de la Vie	TP de physique	L3	18
Licence Sciences de la Vie	TP de chimie	L1	18
Licence Sciences de la Vie	TP de chimie	L2	18
Licence Sciences de la Vie	TP de chimie	L3	18
Licence Sciences de la Vie	TP sciences de la Terre	L1	18
Licence Sciences de la Vie	TP sciences de la Terre	L2	18
Licence Sciences de la Vie	TP sciences de la Terre	L3	18
Licence Sciences de la Terre	TP de géologie	L1	10
Licence Sciences de la Terre	TP de géologie	L2	10
Licence Sciences de la Terre	TP de géologie	L3	10
Licence Sciences de la Terre	TP de pétrologie	L1	10
Licence Sciences de la Terre	TP de pétrologie	L2	10
Licence Sciences de la Terre	TP de pétrologie	L3	10
Licence Sciences de la Terre	TP de sédimentologie	L1	10
Licence Sciences de la Terre	TP de sédimentologie	L2	10
Licence Sciences de la Terre	TP de sédimentologie	L3	10
Licence Sciences de la Terre	TP de physique	L1	10
Licence Sciences de la Terre	TP de physique	L2	10
Licence Sciences de la Terre	TP de physique	L3	10
Licence Sciences de la Terre	TP de chimie	L1	10
Licence Sciences de la Terre	TP de chimie	L2	10
Licence Sciences de la Terre	TP de chimie	L3	10
Licence Sciences de la Terre	TD terrain	L1	10
Licence Sciences de la Terre	TD terrain	L2	10
Licence Sciences de la Terre	TD terrain	L3	10
Licence professionnelle Physique et Chimie des matériaux parcours Recyclage et valorisation des matériaux	TP de recyclage et de valorisation des matériaux	L3	20
Licence professionnelle Physique et Chimie des matériaux parcours Recyclage et valorisation des matériaux	TP de chimie	L3	20
Licence professionnelle Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes parcours ADSILLH	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L3	20
Licence professionnelle Maintenance et technologies : systèmes pluritechniques parcours Lasers, contrôle et maintenance	TP lasers	L3	10
Licence professionnelle Maintenance et technologies : systèmes pluritechniques parcours Lasers, contrôle et maintenance	TP de contrôle et de maintenance	L3	10
Licence professionnelle Industries agro-alimentaires, gestion, production et valorisation : Management de la production et valorisation en industrie agroalimentaire	TP production et valorisation en industrie agroalimentaire	L3	10
Licence professionnelle Industries agro-alimentaires, gestion, production et valorisation : Démarche qualité et maîtrise des risques en industrie agro-alimentaire	TP de démarche qualité et de maîtrise des risques en industrie agro-alimentaire	L3	10
Licence Professionnelle Gestion et maintenance des installations énergétiques parcours Gestion technique des interventions en industrie nucléaire	TP de maintenance des installations sensibles	L3	10
Licence professionnelle Chimie analytique, contrôle, qualité parcours Méthodes physico-chimiques d'analyse	TP de méthodes physico-chimiques d'analyse	L3	20
Licence professionnelle Chimie analytique, contrôle, qualité parcours Méthodes physico-chimiques d'analyse	TP de chimie	L3	20

Licence professionnelle Chimie : Formulation	TP de formulation des milieux dispersés	L3	20
Licence professionnelle Chimie : Formulation	TP formulation des polymères	L3	20
Licence professionnelle Chimie : Formulation	TP de chimie	L3	20
Licence professionnelle Agronomie	TP Outils biotechnologiques au service des filières de productions agricoles	L3	10
Licence professionnelle - Mention Métiers de l'industrie : industrie aéronautique	TP de maintenance avionique	L3	10
Licence professionnelle - Mention Métiers de l'industrie : industrie aéronautique	TP de maintenance structure	L3	12
Licence professionnelle - Mention Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	TP énergétique	L3	10
Licence professionnelle - Mention Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	TP de génie climatique	L3	10
Licence Physique, Chimie	TP de physique	L1	16
Licence Physique, Chimie	TP de physique	L2	16
Licence Physique, Chimie	TP de physique	L3	16
Licence Physique, Chimie	TP de chimie	L1	16
Licence Physique, Chimie	TP de chimie	L2	16
Licence Physique, Chimie	TP de chimie	L3	16
Licence Physique, Chimie	TD machine	L1	16
Licence Physique, Chimie	TD machine	L2	16
Licence Physique, Chimie	TD machine	L3	16
Licence Physique, Chimie	TP de physique	L1	16
Licence Physique, Chimie	TP de physique	L2	16
Licence Physique, Chimie	TP de physique	L3	16
Licence Physique, Chimie	TP de chimie	L1	16
Licence Physique, Chimie	TP de chimie	L2	16
Licence Physique, Chimie	TP de chimie	L3	16
Licence Physique, Chimie	TP de biologie	L1	16
Licence Physique, Chimie	TP de biologie	L2	16
Licence Physique, Chimie	TP de biologie	L3	16
Licence Physique, Chimie	TP de sciences de la Terre	L1	16
Licence Physique, Chimie	TP de sciences de la Terre	L2	16
Licence Physique, Chimie	TP de sciences de la Terre	L3	16
Licence Physique, Chimie	TD machine	L1	16
Licence Physique, Chimie	TD machine	L2	16
Licence Physique, Chimie	TD machine	L3	16
Licence Physique	TP de physique	L1	16
Licence Physique	TP de physique	L2	16
Licence Physique	TP de physique	L3	16
Licence Physique	TP de chimie	L1	16
Licence Physique	TP de chimie	L2	16
Licence Physique	TP de chimie	L3	16
Licence Physique	TD machine	L1	16
Licence Physique	TD machine	L2	16
Licence Physique	TD machine	L3	16
Licence Mathématiques Informatique Appliqués aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L1	10
Licence Mathématiques Informatique Appliqués aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L2	10
Licence Mathématiques Informatique Appliqués aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L3	10

Licence Mathématiques	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L1	10
Licence Mathématiques	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L2	10
Licence Mathématiques	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L3	10
Licence Informatique	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L1	20
Licence Informatique	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L2	20
Licence Informatique	TD machines qui nécessitent des équipements et applications numériques non accessibles à distance	L3	20
Licence de Chimie	TP de chimie	L1	16
Licence de Chimie	TP de chimie	L2	16
Licence de Chimie	TP de chimie	L3	16
Licence de Chimie	TP de physique	L1	16
Licence de Chimie	TP de physique	L2	16
Licence de Chimie	TP de physique	L3	16
Licence de Chimie	TP de biologie	L1	16
Licence de Chimie	TP de biologie	L2	16
Licence de Chimie	TP de biologie	L3	16
Licence de Chimie	TP de sciences de la Terre	L1	16
Licence de Chimie	TP de sciences de la Terre	L2	16
Licence de Chimie	TP de sciences de la Terre	L3	16
Licence de Chimie	TD machine	L1	16
Licence de Chimie	TD machine	L2	16
Licence de Chimie	TD machine	L3	16
DAEU B	TP mise à niveau pour les études scientifiques (SVT, physique, chimie)	Pré-bac	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TP de physique	L1	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TP de physique	L2	16
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TP de chimie	L1	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TP de chimie	L2	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TP de biologie	L1	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TP de biologie	L2	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TD machine	L1	10
Cycle préparatoire de Bordeaux (CPBx)	TD machine	L2	10
DUAD	Dégustation-Analyse sensorielle	Formation continue professionnelle	40
Parcours grands crus	Dégustation-Analyse sensorielle	Formation continue professionnelle	41
DUTE intra entreprise	Taille de la vigne	Formation continue professionnelle	10
CIPP	TD machine, logiciel DRAFF	Formation continue professionnelle	10
DFGS Odontologie 2	Travaux Pratiques	L	10
DFGS Odontologie 3	Travaux Pratiques	L	18
DFAS Odontologie 1	Travaux Pratiques	L	18

DFAS Odontologie 2	Travaux Pratiques	L	18
DFAS Odontologie 1 à TCEO1	Travaux Pratiques	L	20
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)	Travaux Pratiques	DFGSP2	20
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)	Travaux Pratiques	DFGSP3	20
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	Travaux Pratiques	DFASP1	22
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	Travaux Pratiques	DFASP2 parcours officine	20
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	Travaux Pratiques	DFASP2 parcours industrie	35
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	Travaux Pratiques	DFASP2 parcours préparation internat	30
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) 6ème année	Travaux Pratiques	parcours officine	20
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) 6ème année	Travaux Pratiques	parcours industrie	10
DEUST Production, contrôles et qualité des produits de santé	Travaux Pratiques	1ère année	13
DEUST Production, contrôles et qualité des produits de santé	Travaux Pratiques	2ème année	8
Licence Technologies pour la santé (TECSAN)	Travaux Pratiques	L2	12
Licence Technologies pour la santé (TECSAN)	Travaux Pratiques	L3	12
LP Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation	Travaux Pratiques	Parcours Maîtrise des Processus Industriels	17
M1 industries pharmaceutiques et produits de santé	Travaux Pratiques	M1	5
M1 parcours Technologies pour la santé (TECSAN)	Travaux Pratiques	M1	10
M2 parcours Analyse chimique et contrôle qualité du médicament et autres produits de santé	Travaux Pratiques	M2	6
M2 parcours Conception d'outils thérapeutiques et diagnostiques	Travaux Pratiques	M2	7
M2 parcours International Program : Analytical chemistry for drugs and natural products	Travaux Pratiques	M2	6
M2 parcours Parcours Management international : développement pharmaceutique, production et qualité opérationnelle	Travaux Pratiques	M2	12
M2 parcours Responsabilité et Management de la Qualité dans les industries de santé	Travaux Pratiques	M2	15
M2 parcours Sciences pharmaceutiques et pharmacotechnie hospitalière	Travaux Pratiques	M2	10
M2 parcours Stratégies juridiques et économiques de mise sur le marché des produits de santé	Travaux Pratiques	M2	8
M2 parcours Technologies pour la santé (TECSAN)	Travaux Pratiques	M2	10
DFGS Médicales 2	TP/ED Séméiologie	Santé	8
DFGS Médicales 3	TP/ED Séméiologie	Santé	9
DFGS Médicales 2	TP Anatomie	Santé	12
DFAS Médicales 2	ED hemato cancéro	Santé	10
DUT Carrières sociales, option Gestion urbaine	TP méthodologie d'enquête et diagnostic	DUT2	20
DUT Génie civil, construction durable	TP sur matériel proctor, banc hydraulique, tachéomètre, banc de déformation de poutres, banc d'analyses matériaux	DUT1	14
DUT Génie civil, construction durable	TP sur logiciels professionnels (autocad, revit, mensura, pleiade)	DUT1	14
DUT Génie civil, construction durable	TP sur logiciels professionnels (autocad, revit, mensura, pleiade)	DUT2	14

DUT Génie civil, construction durable	TP sur chaudière, Pompe à chaleur, porte soufflante, pébtromètre, pressiomètre, boîte de Casagrande	DUT2	14
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP Électronique, électrotechnique	DUT1	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP outils logiciels	DUT1	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP informatique industrielle	DUT1	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP automatismes	DUT1	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP Électronique, électrotechnique	DUT2	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP outils logiciels	DUT2	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP informatique industrielle	DUT2	12
DUT Génie électrique et informatique industrielle	TP automatismes	DUT2	12
DUT Génie Biologique	TP de Biologie Végétale et Animale	DUT1	13
DUT Génie Biologique	TP de Microbiologie	DUT1	13
DUT Génie Biologique	TP de Chimie	DUT1	13
DUT Génie Biologique	TP d'Analyses Chimiques	DUT1	13
DUT Génie Biologique	TP d'Informatique	DUT1	13
DUT Génie Biologique	TP de Biochimie	DUT1	13
DUT Génie Biologique	TP de Physique	DUT1	13
DUT Génie Biologique option Agronomie	TP de Biologie Animale et Végétale	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Agronomie	TP de Microbiologie	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Agronomie	TP de Cultures in vitro	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Agronomie	TP Physiologie Animale et Végétale	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Agronomie	TP de Production Animale et Végétale	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Diététique	TP d'Analyses sensorielles	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Diététique	TP de Soins spécifiques	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Diététique	TP de Microbiologie	DUT2	13
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP de Microbiologie Industrielle et Alimentaire	DUT2	12
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP de Chimie Alimentaire	DUT2	12
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP de Biochimie	DUT2	12
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP de Physique Industrielle	DUT2	12
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP d'Automatisme	DUT2	12
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP d'Opérations Unitaires et de Technologie	DUT2	12
DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques	TP de Production Alimentaire	DUT2	12
DUT Génie chimique - Génie des Procédés	TP chimie	DUT1	12
DUT Génie chimique - Génie des Procédés	TP électricité	DUT1	12
DUT Génie chimique - Génie des Procédés	TP matériaux	DUT1	12
DUT Génie chimique - Génie des Procédés	TP chimie analytique, biochimie, microbiologie	DUT2	13
DUT Génie mécanique et productique	TP informatiques avec des outils numériques spécifiques (informatique, conception, FAO, bureautique)	DUT1	16
DUT Génie mécanique et productique	TP mécanique/thermo	DUT1	16
DUT Génie mécanique et productique	TP caractérisation matériaux (DDS, SDM)	DUT1	16
DUT Génie mécanique et productique	TP automatisme	DUT1	16
DUT Génie mécanique et productique	TP électrotechnique	DUT1	16
DUT Génie mécanique et productique	TP informatiques avec des outils numériques spécifiques (informatique, conception, FAO, bureautique)	DUT2	16
DUT Génie mécanique et productique	TP mécanique/thermo	DUT2	16
DUT Génie mécanique et productique	TP caractérisation matériaux (DDS, SDM)	DUT2	16

DUT Génie mécanique et productique	TP automatisme	DUT2	16
DUT Génie mécanique et productique	TP électrotechnique	DUT2	16
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de chimie	DUT1	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de physique	DUT1	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de biologie	DUT1	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP d'ergonomie	DUT1	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de sécurité incendie	DUT1	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de chimie	DUT2	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de physique	DUT2	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de biologie	DUT2	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP d'ergonomie	DUT2	14
DUT Hygiène, sécurité, environnement	TP de sécurité incendie	DUT2	14
DUT Informatique	TP réseaux nécessitant un accès sur des machines virtuelles accessibles uniquement sur le réseau local	DUT2	13
DUT Mesures physiques	TP Electricité	DUT1	14
DUT Mesures physiques	TP Electronique	DUT1	14
DUT Mesures physiques	TP Thermodynamique	DUT1	14
DUT Mesures physiques	TP Informatique	DUT1	14
DUT Mesures physiques	TP Electricité	DUT2	14
DUT Mesures physiques	TP Electronique	DUT2	14
DUT Mesures physiques	TP Thermodynamique	DUT2	14
DUT Mesures physiques	TP Informatique	DUT2	14
DUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	TD classique avec des malles de jeux pédagogiques spécifiques (RSE) et informatique (logiciels spécifiques)	DUT1	15
DUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	TD classique avec des malles de jeux pédagogiques spécifiques (SMED) et informatique (logiciels spécifiques : MS Dynamics, Gestock, Stockouti, ...)	DUT2	15
DUT Science et génie des matériaux	TP Soudage	DUT1	26
DUT Science et génie des matériaux	TP céramurgie	DUT1	26
DUT Science et génie des matériaux	TP Physique	DUT1	26
DUT Science et génie des matériaux	TP Chimie	DUT1	26
DUT Science et génie des matériaux	TP SdM	DUT1	26
DUT Science et génie des matériaux	TP CAO	DUT1	26
DUT Science et génie des matériaux	TP composite	DUT2	20
DUT Science et génie des matériaux	TP Physique	DUT2	20
DUT Science et génie des matériaux	TP CAO	DUT2	20
DUT Science et génie des matériaux	TP céramurgie	DUT2	20
DUT Science et génie des matériaux	TP optique MPh	DUT2	20
LP Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle (parcours Management de production)	TP réalisé en halle technologique et salle informatique	L3	11
LP Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels (parcours Développeur <i>big data</i> )	Travaux Dirigés et Pratiques sur serveur non accessible en dehors du site de l'IUT	L3	7
LP Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux (parcours Matériaux composites)	TP composite	L3	22
LP Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux (parcours Matériaux composites)	TP CAO	L3	22
LP Métiers du BTP : génie civil et construction (parcours Bois et construction)	TP sur Logiciels professionnels (Cadwork, pléiade)	L3	16
LP Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques (parcours CAfIEM)	TP d'électronique	L3	10
LP Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques (parcours CAfIEM)	TP de Compatibilité Electromagnétique	L3	10
LP Métiers du BTP : génie civil et construction (parcours Conducteur de travaux en maisons individuelles)	Porte soufflante, camion showroom saint gobain	L3	14

LP Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable	TP nécessitant matériel non transposable et non utilisable à distance pour le photovoltaïque, l'éclairage, logiciel autocad, l'électrotechnique, l'électronique organique, les véhicules électrique et l'éolien.	L3	12
LP Organisation, management des services de l'automobile	TP métiers	L3	16
LP Organisation, management des services de l'automobile	TP informatiques avec des outils numériques spécifique	L3	16
LP Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle	TP systèmes automatisés	L3	12
LP Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle	TP d'électrotechnique : instrumentation et habilitation électrique pratique	L3	12
LP Métiers de l'industrie : conception de produits industriels (parcours Techniques avancées de conception)	TP informatique, avec des outils numériques spécifique (informatique, conception, FAO, bureautique)	L3	16
LP Métiers de l'industrie : conception de produits industriels (parcours Techniques avancées de conception)	TP automatisme	L3	16
LP Métiers de l'industrie : conception de produits industriels (parcours Techniques avancées de conception)	TP électrotechnique	L3	16
LP Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels (parcours Techniques avancées d'usinage)	TP informatiques avec des outils numériques spécifique (informatique, conception, FAO, bureautique), , TP automatisme, TP électrotechnique	L3	16
LP Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels (parcours Techniques avancées d'usinage)	TP informatiques avec des outils numériques spécifique (informatique, conception, FAO, bureautique)	L3	16
LP Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels (parcours Techniques avancées d'usinage)	TP automatisme	L3	16
LP Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels (parcours Techniques avancées d'usinage)	TP électrotechnique	L3	16
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Contrôle non destructif)	TP Automatique	L3	14
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Contrôle non destructif)	TP Contrôle Non Destructif	L3	14
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Contrôle non destructif)	TP DAO	L3	14
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Contrôle non destructif)	TP Instrumentation	L3	14
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Instrumentation et contrôle industriel)	TP Automatique	L3	15
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Instrumentation et contrôle industriel)	TP Contrôle Non Destructif	L3	15
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Instrumentation et contrôle industriel)	TP DAO	L3	15
LP Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité (parcours Instrumentation et contrôle industriel)	TP Instrumentation	L3	15
Licence STAPS toutes mentions	TP Polyvalence APSA	L1	16
Licence STAPS toutes mentions	TP Polyvalence APSA	L2	16
Licence STAPS toutes mentions	TP Polyvalence APSA	L3	16

Licence STAPS toutes mentions	TP Option sportive / spécialité sportive	L2	16
Licence STAPS toutes mentions	TP Option sportive / spécialité sportive	L3	16
Licence STAPS Education et motricité	TP Didactique des APSA	L3	16
Licence STAPS Entraînement sportif	TP PPAA (préparation physique à base d'activités athlétiques)	L2	16
Licence STAPS Entraînement sportif	TP PPAA (préparation physique à base d'activités athlétiques)	L3	16
BNSSA	Formation pratique diplômante	L1	7
BNSSA	Formation pratique diplômante	L2	7
BNSSA	Formation pratique diplômante	L3	7
Master MEEF mention Encadrement Educatif	Mise en situation professionnelle collaborative	M1	33
Master MEEF mention Encadrement Educatif	Gestes professionnels	M1	33
Master MEEF mention Encadrement Educatif	Mise en situation professionnelle collaborative	M2	33
Master MEEF mention Encadrement Educatif	Gestes professionnels	M2	33
Master MEEF mention Encadrement Educatif	Mise en situation professionnelle collaborative	DU	33
Master MEEF mention Encadrement Educatif	Gestes professionnels	DU	33
Master MEEF mention 1er degré	EPS	M1	27
Master MEEF mention 1er degré	Arts visuels	M1	27
Master MEEF mention 1er degré	Sciences et technologie	M1	27
Master MEEF mention 1er degré	Formation aux premiers secours	M1	10
Master MEEF mention 2nd degré -Mathématiques Sciences Physiques	Modélisation mathématique en sciences physiques	M2	6
Master MEEF mention 2nd degré-Biotechnologies	TP Biochimie /	M1	14
Master MEEF mention 2nd degré-Biotechnologies	TP Microbiologie	M1	14
Master MEEF mention 2nd degré-EPS	Activités Physiques / Didactique et interventions en EPS	M2	23
Master MEEF mention 2nd degré-Physique-Chimie	Exposés pédagogiques et expérimentaux en physique et en chimie	M1	12
Master MEEF mention 2nd degré-Sciences de l'Ingénieur	Simulation sur MATLAB (logiciel spécifique) + Conception sur SOLIDWORKS (logiciel spécifique)	M1	5
Master MEEF mention 2nd degré-Sciences de la Vie et de la Terre	Examen pratique de Biologie végétale	M1	9
Master MEEF mention 2nd degré-Sciences de la Vie et de la Terre	TP Géologie	M1	18
Master MEEF mention 2nd degré-Musique	Technique et pratique en direct avec matériel dédié	M1	8
Master MEEF mention 2nd degré-Musique	Didactique et pédagogie de l'éducation musicale avec matériel dédié	M2	6
Master MEEF mention 2nd degré-EPS	Activités physiques	M1	25
Doctorate in business administration (DBA) - Année 2	Travaux sur logiciels de traitement des données : Tropes	DU 2ème année - formation continue	4
Doctorate in business administration (DBA) - Année 2	Travaux sur logiciels : Outils statistiques et SPSS	DU 2ème année - formation continue	4
Doctorate in business administration (DBA) - Année 2	Travaux sur logiciels : Nvivo	DU 2ème année - formation continue	4
Diplôme d'Université de Comptabilité et de Gestion	UE 9.2 : COMPTABILITÉ APPLIQUÉE Travaux sur logiciels : SAGE compta	DU 1ère année	38
Diplôme d'Université de Comptabilité et de Gestion	UE 9.1 Comptabilité appliquée Travaux sur logiciel : logiciel de bureautique classique	DU 1ère année	38



Diplôme d'Université de Comptabilité et de Gestion	UE 8.1 Système d'information de gestion Travaux sur logiciel : SQLITEBROWSER + EXCEL + LECTEUR PDF	DU 1ère année	38
Diplôme d'Université supérieur de Comptabilité et de Gestion	UE 8.2 SYSTÈME D'INFORMATION COMPTABLE Travaux sur logiciel : logiciel de bureautique classique	DU 2ème année	24
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel	UE 2.1.4 : Gestion des projets en système d'information Travaux sur logiciel : SAP	Master 1	34
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel	UE 2.1.6 : Excel avancé Travaux sur logiciel : EXCEL	Master 1	34
Master Entrepreneuriat et management de projets	UE 2.1.1 : Techniques de gestion de projets Travaux sur logiciel : MS PROJECT	Master 1	40
Master Marketing, vente - parcours Marketing stratégique et communication	UE 2.1.3 Etudes de marché Travaux sur logiciel	Master 1	39
Master Comptabilité contrôle audit	UE 1.1.5. Analyse et audit des Systèmes d'Information Comptables et financiers Travaux sur logiciel : EXCEL	Master 2	30
Master Comptabilité contrôle audit	UE 1.1.8. Outils et environnement professionnels du reporting comptable et financier Travaux sur logiciel : SAP	Master 2	30
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière et contrôle de gestion et parcours Audit interne et risk management	UE 2.1.1 : Data et Business Intelligence Travaux sur logiciel : QLIKVIEW	Master 2	32
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière et contrôle de gestion et parcours Audit interne et risk management	UE 1.1.2 : Pratique du contrôle de gestion et ERP (M) Travaux sur logiciel : SAP	Master 2	32
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière et contrôle de gestion et parcours Audit interne et risk management	UE 1.1.7 : Outils d'analyse des données (M) Travaux sur logiciel : EXCEL	Master 2	32
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière contrôle de gestion et audit interne - Executive	UE 1.1.2 : Pratique du contrôle de gestion et ERP Travaux sur logiciel : EXCEL + SAP	Master 2 - formatio	21
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière contrôle de gestion et audit interne - Executive	UE 1.1.7 : Logiciels de contrôle et d'audit : fonctions de base Travaux sur logiciel : EXCEL	Master 2 - formatio	14
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière contrôle de gestion et audit interne - Executive	UE 2.1.2 : Data et Business Intelligence Travaux sur logiciel : POWER BI	Master 2 - formatio	7
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel - parcours Direction financière contrôle de gestion et audit interne - Executive	UE 2.1.5 : Logiciels évolués de contrôle et d'audit Travaux sur logiciel : EXCEL + PYX4 + QLIKVIEW	Master 2 - formatio	14
Master finance - Ingénierie et gestion de patrimoine	Travaux sur logiciel : Big Expert	Master 2	19
Master "Chargé d'études sociologiques"	TP Logiciel et traitements statistiques	Master 2	10
Master MEEF mention 1er degré	Pratiques physiques et sportives (EPS)	M2	27
Master MEEF mention 1er degré	Pratiques artistiques (sculpture, peinture, dessin et musique) avec usage de matériels spécifiques et de salles dédiées	M2	27
Master MEEF mention 1er degré	TP de sciences et technologie avec usage de matériels et de salles spécifiques	M2	27
Master MEEF mention 1er degré	Projet pluridisciplinaire centré sur des TP scientifiques, artistiques ou des activités physiques et sportives	M2	15

Master MEEF mention 1er degré	Corps et voix [travaux pratiques relatifs à l'usage du corps (travail des postures) et de la voix pour enseigner]	M2	12
Master MEEF mention 1er degré	Analyse activité élèves et enseignant (observations menées en école dans des classes par petits groupes )	M2	8
Toutes les formations du site d'Agen	UE rugby 18h30 à 20h	tous niveaux	30
Toutes les formations du site d'Agen	UE basket mardi; 19h30-20h30	tous niveaux	20
Toutes les formations du site d'Agen	UE tennis mardi 19h30-21h00	tous niveaux	10
Toutes les formations du site d'Agen	UE fitness mardi 18h00-19h00	tous niveaux	15
Toutes les formations du site d'Agen	UE fitness jeudi 18h15-19h15	tous niveaux	15
Toutes les formations du site d'Agen	UE golf jeudi - 17h30-19h00	tous niveaux	10
Toutes les formations du site d'Agen	UE marche nordique 18h 20h00 lundi	tous niveaux	10
Toutes les formations du site d'Agen	UE musculation mardi 17h00-19h00	tous niveaux	10
Toutes les formations du site d'Agen	UE handball mardi 19h00-20h30	tous niveaux	20
Toutes les formations du site d'Agen	UE badminton mercredi 19h30-21h00	tous niveaux	20
Toutes les formations du site d'Agen	UE volley ball mercredi 21h00-22h30	tous niveaux	20
Toutes les formations du site d'Agen	UE musculation 16h00-18h00 jeudi	tous niveaux	10
Toutes les formations du site d'Agen	UE marche nordique 18h 20h00 jeudi	tous niveaux	10
Toutes les formations du site d'Agen	UE football . jeudi 19h30-21h00	tous niveaux	30
Toutes les formations du site d'Agen	UE pilates lundi 17H15	tous niveaux	20
Toutes les formations du site d'Agen	UE modern jazz jeudi 17H	tous niveaux	20
Toutes les formations du site d'Agen	UE tir à l'arc lundi 18H	tous niveaux	10
Toutes les formations du site d'Agen	UE Fitness jeudi 18H15	tous niveaux	15
Toutes les formations du site d'Agen	UE Judo lundi 18H30	tous niveaux	10
Toutes les formations du site d'Agen	UE Judo mercredi 19H30	tous niveaux	10
<b>Périgueux</b>			
DUT GU , Droit	UE Marche nordique , Pratique Physique Générale; samedi 9 heures	1er et 2ème année	10
DUT GB , droit	UE Marche nordique , Pratique Physique Générale ; samedi 10H30	1er et 2ème année	10
DUT GC	UE Marche nordique , Pratique Physique Générale ; samedi 14 H	1er et 2ème année	10
Droit	UE Marche nordique , Pratique Physique Générale ; samedi 14 H	L3	10
AES	UE Marche nordique , Pratique Physique Générale ; samedi 14 H	L1	10
DUT TC	UE Marche nordique , Pratique Physique Générale; samedi 14 H	1er et 2ème année	10
AES	UE Marche nordique , Pratique Physique Générale ; samedi 15h30	L2	10
<b>Pessac-Talence</b>			
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE ATHLETISME MARDI 11H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE SPORT ATHLETISME MERCREDI 14H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE ATHLETISME MERCREDI 15H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BADMINTON JEUDI 9h	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BADMINTON MARDI 10H00	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BADMINTON MARDI 8H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BADMINTON LUNDI 18h30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BADMINTON MARDI 13h	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BADMINTON MARDI 15h30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BADMINTON VENDREDI 12H00	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BASKET F LUNDI 15h00	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BASKET F MARDI 10h00	L1,L2,L3,M1,M2	15
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BASKET M LUNDI 16h30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BASKET M MARDI 11h30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BASKET M MARDI 13h00	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BOXE SAMEDI 10H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE BOXE SAMEDI 11H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE CROSS TRAINING LUNDI 17H	L1,L2,L3,M1,M2	20

Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE CROSS TRAINING MARDI 13H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE ESCALADE JEUDI 10H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE ESCALADE JEUDI 12H15	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE ESCALADE JEUDI 9H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE ESCALADE MARDI 14H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FITNESS LUNDI 15H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FITNESS LUNDI 17H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FITNESS VENDREDI 10H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FITNESS VENDREDI 9H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FOOT F MARDI 18H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FOOT LUNDI 20H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FOOT M MARDI 11H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FOOT M MARDI 13H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FOOT M MARDI 19H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FOOT M MERCREDI 18H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FOOT M G1 JEUDI 10H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FOOT M G1 JEUDI 9H00	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FOOT M G2 JEUDI	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FOOT M G2 JEUDI 9H00	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FOOT M MARDI 11h30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE FOOT M MARDI 11H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE GYMNASTIQUE JEUDI 17H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE HAND F MERCREDI 10h30	L1,L2,L3,M1,M2	15
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE HAND F MERCREDI 17H45	L1,L2,L3,M1,M2	15
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE HAND F MERCREDI 19H	L1,L2,L3,M1,M2	15
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE HAND M MERCREDI 21h	L1,L2,L3,M1,M2	15
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE HAND M MERCREDI 14H	L1,L2,L3,M1,M2	15
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE JUDO MARDI 14H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE JUDO MARDI 14H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE MODERN JAZZ JEUDI 13H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE MODERN JAZZ MERCREDI 15H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE MUSCULATION LUNDI 17H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE MUSCULATION MARDI 9H45	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE MUSCULATION MARDI 14h	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE MUSCULATION MARDI 8H15	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE MUSCULATION MERCREDI 10h	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE MUSCULATION MERCREDI 12H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE MUSCULATION VENDREDI 14H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE MUSCULATION VENDREDI 9H45	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE NATATION LUNDI 12H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE NATATION LUNDI 17h30	L1,L2,L3,M1,M2	16
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE NATATION LUNDI 9H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE NATATION LUNDI 9H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE NATATION MARDI 12H15	L1,L2,L3,M1,M2	15
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE NATATION MARDI 16h	L1,L2,L3,M1,M2	16
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE PADEL JEUDI 14h	L1,L2,L3,M1,M2	8
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE RUGBY LUNDI 19H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE TENNIS VENDREDI 11H30	L1,L2,L3,M1,M2	12
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE TENNIS MERCREDI 19h	L1,L2,L3,M1,M2	16
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE TENNIS VENDREDI 12H45	L1,L2,L3,M1,M2	12
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE TENNIS DE TABLE MERCREDI 17H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE TENNIS DE TABLE VENDREDI 9H45	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE TENNIS JEUDI 12h45	L1,L2,L3,M1,M2	8
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE TENNIS LUNDI 18H30/21H	L1,L2,L3,M1,M2	10
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE TENNIS LUNDI 18H30/21H	L1,L2,L3,M1,M2	10
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE TENNIS MERCREDI 20h15	L1,L2,L3,M1,M2	16
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE VOLLEYBALL MARDI 10H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE VOLLEYBALL MARDI 17H	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE VOLLEYBALL MARDI 18H15	L1,L2,L3,M1,M2	20
Economie gestion, AES et DROIT , IAE	UE VOLLEYBALL MARDI 19H30	L1,L2,L3,M1,M2	20
CHIMIE/STE	UE Badminton, lundi 9h30-10h50	L2	16
MATH/MIASHS/PHY/PHY-CHIM	UE Badminton, lundi 11h-12h20	L2	16
Toutes formations de sciences et technologies	UE FOOTBALL, lundi 18h-19h30	L1-L2-L3-M1-M2	16
INFO/MATH-INFO	UE Sport - Badminton, mardi 14h30-15h50	L2	20

Toutes les formations de sciences et technologies	UE Badminton, mercredi 18h30-20h	L1-L2-L3-M1-M3	20
Toutes les formations de sciences et technologies	UE TENNIS, jeudi 13h-14h	L1-L2-L3-M1-M2	8
Toutes les formations de sciences et technologies	UE FUTSAL, vendredi 12h30-13h30	L1-L2-L3-M1-M2	10
MIASHS/MATH/PHYSIQUE/PHY-CHIMIE	UE sport Menu5	L2	15
INFO/MATH INFO	UE sport Menu3	L2	22
Toutes les formations de sciences et technologies	UE Pilates 1	L1-L2-L3-M1-M2	8
Toutes les formations de sciences et technologies	UE Pilates 2	L1-L2-L3-M1-M2	11
Toutes les formations de sciences et technologies	UE Fitness 1	L1-L2-L3-M1-M2	20
Toutes les formations de sciences et technologies	UE Fitness 2	L1-L2-L3-M1-M2	20
Toutes les formations de sciences et technologies	UE Danse 1	L1-L2-L3-M1-M2	16
Toutes les formations de sciences et technologies	UE Danse 2	L1-L2-L3-M1-M2	20
MATH/MIASHS/PHY/PHY-CHIM	UE Badminton	L2	16
CHIMIE/STE	UE Badminton	L2	18
Toutes les formations de sciences et technologies	UE MUSCULATION	L1-L2-L3-M1-M2	5
Toutes les formations de sciences et technologies	UE VOLLEY FILLES	L1-L2-L3-M1-M2	20
Toutes les formations de sciences et technologies	UE VOLLEY GARCONS	L1-L2-L3-M1-M2	10
Toutes les formations de sciences et technologies	UE CROSS TRAINING	L1-L2-L3-M1-M2	15
MATH/MIASHS/PHY/PHY-CHIM	UE Badminton	L2	15
CHIMIE/STE	UE Badminton	L2	15
INFO/MATH-INFO	UE Badminton	L2	15
Toutes les formations de sciences et technologies	UE BASKET FILLES	L1-L2-L3-M1-M2	15
Toutes les formations de sciences et technologies	UE GARCONS	L1-L2-L3-M1-M2	15
Toutes les formations de sciences et technologies	UE ATHLÉTISME	L1-L2-L3-M1-M2	24
Master MEEF Mention 2nd degré - Economie Gestion	TP Sciences de gestion	M2	17

# RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-11-23-002

20-1176 Arrêté art 34 décret - ESDL (1) organisant  
l'accueil des usagers au sein de l'école supérieure de design  
des Landes (ESDL) pour faire face à l'épidémie de  
COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire



# RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Vu le 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire

### ARRÊTE

Article 1 : l'accueil des usagers au sein de l'école supérieure de design des Landes (ESDL) est autorisé aux seules fins de suivre les enseignements ne pouvant pas être effectués à distance répertoriés dans la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : la directrice de l'école supérieure de design des Landes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 23 novembre 2020,

Anne BISAGNI-FAURE



**Formations qui ne peuvent être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique et autorisant à ce titre l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur concernés**

(1° de l'article 34 du décret n° 2020- du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)

Etablissement	Ecole supérieure de design des Landes - ESDL
---------------	--

DIPLÔME OU CERTIFICAT PREPARE	NIVEAU	INTITULE TP	EFFECTIF MAXIMAL	
<b>Bachelor design produit et graphisme</b>	1 <sup>e</sup> année	Rough (dessin)	13	
		Dessin	13	
	2		Croquis	13
			Infographie	13
			Maquette	10
		2 <sup>e</sup> année	Rough	13
			Infographie 2D	13
			Infographie 3D	13
			Maquette	10
			Animation	8
	Webdesign	8		
	Dessin / Illustration	8		
	3 <sup>e</sup> année	Techniques de représentation (2D/3D)	13	
		Dessin	13	
<b>Bachelor design d'espace</b>	2 <sup>e</sup> année	Croquis / Rough	13	
		Maquette	10	
		Infographie 2D	13	
	3 <sup>e</sup> année	3D	13	
		3D	13	
		Dessin d'architecture	13	
<b>Mastère design international, mangement et éco-conception</b>	1 <sup>e</sup> année	Conception 2D/3D	3	
		Scénographie	2	
	1e année	Workshop	13	
	2e année	Workshop	13	

# RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-11-25-002

20-1190 Arrêté art 34 décret - U Poitiers (1)  
organisant l'accueil des usagers au sein de l'Université de  
Poitiers pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le  
cadre de l'urgence sanitaire





# RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Vu le 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté rectoral du 3 novembre 2020 autorisant les cours en présentiel à l'université Bordeaux Montaigne,

### ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté rectoral mentionné en visa est complété afin d'assurer l'accueil des usagers au sein de l'université de Poitiers, qui est autorisé aux seules fins de suivre les enseignements ne pouvant pas être effectués à distance répertoriés dans la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : le président de l'université de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 25 novembre 2020,



Formations qui ne peuvent être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique et autorisant à ce titre l'accueil des usagers dans les  
(1° de l'article 34 du décret n° 2020- du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le

Etablissement		Université de Poitiers	
DIPLÔME OU CERTIFICAT PREPARE	INTITULE DE L'ENSEIGNEMENT	NIVEAU	EFFECTIF MAXIMAL
Ingénieur E / GEGC	Algorithmique et programmation	Cursus ingénieur	16
Ingénieur E / GEGC	CAO-DAO BIM	Cursus ingénieur	16
Ingénieur E / GEGC	Electrotechnique	Cursus ingénieur	16
Ingénieur E / GEGC	Thermodynamique	Cursus ingénieur	16
Ingénieur E / GEGC	Chimie	Cursus ingénieur	16
Ingénieur E / GEGC	Géologie de l'ingénieur	Cursus ingénieur	16
Ingénieur E / GEGC	Géotechnique	Cursus ingénieur	16
Ingénieur E / GEGC	Vibrations	Cursus ingénieur	16
Ingénieur E / GEGC	Projet TAP avec moyens logiciels et expérimentaux	Cursus ingénieur	16
Ingénieur E	TP Informatique Parcours MEE2	Cursus ingénieur	12
Ingénieur E	TP Electronique de Puissance Parcours MEE2	Cursus ingénieur	12
Ingénieur E	TP Système TC 2eme année	Cursus ingénieur	15
Ingénieur E	TP Transferts de Chaleur TC Diplôme Energie 2	Cursus ingénieur	15
Ingénieur E	TP Machines à Fluides Inertes Parcours EI2	Cursus ingénieur	15
Ingénieur E	TP Thermodynamique des mélanges réactifs Parcours EI2	Cursus ingénieur	15
Ingénieur GEGC	Etudes et gestion des sols	Cursus ingénieur	17
Ingénieur GEGC	Systèmes	Cursus ingénieur	17
Ingénieur GEGC	Géotechnique 3 : Mécanique des sols (en distanciel)	Cursus ingénieur	22
Ingénieur GEGC	Décontamination des sites et sols pollués (janvier)	Cursus ingénieur	17
Ingénieur GEGC	TP TEN S7 (à partir 14/12 et en janvier)	Cursus ingénieur	12
Ingénieur E	TP CAO/DAO BIM Parcours EAT3	Cursus ingénieur	12
Ingénieur E	TP Méthodes Numériques Parcours EAT3	Cursus ingénieur	12
Ingénieur E	TP Electronique de puissance Parcours MEE3	Cursus ingénieur	17
Master Turbulence	Signal Processing	M	8
Licence TSI	M43 Post production son	L	7
Licence TSI	M41 Production audio	L	7
Licence TSI	M42 Montage et postproduction vidéo	L	7
Licence TSI	M51 Animation, compositing et image 3D	L	7
Licence TSI	M31 Pratiques rédactionnelles pour le multimédia	L	7
LP MN	PREPA ATELIER	LP	30
LP MN	7200-RDS MN	LP	16
DUT GMP	TP ATELIER	DUT	30
DUT GMP	M1302 (TP Exp Com S1)	DUT	16
DUT GMP	Y1GM122M - TP Production	DUT	16
DUT GMP	TP scien S3 meca	DUT	16
DUT GMP	M3102- TP DSS	DUT	16
DUT GMP	3201- metro	DUT	16
DUT GMP	3214- autom	DUT	16
DUT MMI	Art Plastiques	DUT	8
DUT MMI	Traitement de l'information	DUT	16
DUT MMI	Pratiques Audiovisuelles	DUT	8
DUT MMI	Traitement Audio	DUT	8
DUT MMI	Art Plastiques	DUT	8
DUT MMI	Prise de vue	DUT	16
DUT MMI	Traitement de l'information	DUT	16
QLiO1	Système de production	DUT	10
QLiO2	Caractérisation des systèmes de production	DUT	15
QLiO4	Gestion des stocks	DUT	15
DUT GEII	ENER1: Réseaux électriques	DUT	7
DUT GEII	SE1: Systèmes électroniques	DUT	7
DUT GEII	R1: Réalisation d'ensembles pluritechnologiques	DUT	7
DUT GEII	P1: Physique, thermique, mécanique	DUT	7
DUT GEII	ER1: Eude et réalisation d'ensembles pluritechnologiques	DUT	7
DUT GEII	ENER3: Conversion d'énergie	DUT	7
DUT GEII	SE3	DUT	7
DUT GEII	MCEN1: Numérisation des signaux	DUT	7
DUT GEII	MCROBOT: Robotique	DUT	7
DUT GEII	ER3 : Etude et réalisation d'ensembles pluritechnologiques	DUT	7
DUT GEII	OL3: Perfectionnement outils logiciels en électronique	DUT	7
DUT GEII	RES3: Réseaux	DUT	7
DUT GEII	AU3: automatique, système à temps continu	DUT	7
DUT TC	Négociation TP1	DUT	13
DUT TC	ERC Etudes et recherches commerciales	DUT	13

Premier Cycle de Pharmacie: Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	Bases Pathogènes: Bactériologie	DFGSP2 (2ème année)	10
Premier Cycle de Pharmacie: Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	Bases Pathogènes: Parasitologie	DFGSP2 (2ème année)	10
Premier Cycle de Pharmacie: Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	Sciences chimiques: chimie des solutions	DFGSP2 (2ème année)	10
Premier Cycle de Pharmacie: Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	Techniques de Bases: informatique	DFGSP2 (2ème année)	10
Premier Cycle de Pharmacie: Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	Sciences du médicament: Pharmacognosie	DFGSP3 (3ème année)	10
Premier Cycle de Pharmacie: Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	Sciences du médicament: Toxicologie - Iatrogénèse	DFGSP3 (3ème année)	10
Premier Cycle de Pharmacie: Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	UE synthèse de molécules actives	DFGSP3 (3ème année)	10
Second Cycle de Pharmacie: Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques	Infectiologie: Microbiologie	DFASP1 (4ème année)	10
Second Cycle de Pharmacie: Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques	Pharmacie industrielle: synthèse de molécules actives	DFASP2 Industrie (5ème année)	12
Second Cycle de Pharmacie: Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques	Pharmacie industrielle: fabrication et contrôle	DFASP2 Industrie (5ème année)	12
Formation aux Gestes des Soins	Ateliers pratique gestion des urgences	4ème année médecine	20
Formation à l'examen clinique	Ateliers pratiques de séméiologie	3ème année médecine	25
Assitant metteur en scène	Stage de régie plateau	M	13
Assitant metteur en scène	Stage de mise en scène	M	13
Assitant metteur en scène	Stage de scénographie	M	7
Assitant metteur en scène	Stage de mise en scène et d'expressions multimodales	M	12
Master Arts, Parcours Assistant Réalisateur	activités direction production et casting	M	8
Master Arts, Parcours Assistant Réalisateur	Tournage réunissant M1+ M2	M	20
Licence Arts du spectacle	Pratique des arts de la scène	L	9
Licence Sciences du langage	Pratique de la langue des signes	L	12
Archéologie	Méthodes de l'Archéologie : Dessin de céramiques	L	16
Archéologie	Méthodes de l'Archéologie : Dessin d'objets	L	16
Archéologie	Méthodes de l'Archéologie : Relevé archéologique du bâti	L	16
Archéologie	Photogrammétrie (bâti et lapidaire)	L	16
Département de musicologie	Pratique vocale collective	2	17
Département de musicologie	Spécialisation Direction de chœur	1	7
Département de musicologie	Formation musicale	2	17
Département de musicologie	Technique vocale	2	17
Département de musicologie	Clavier	2	17
Département de musicologie	Accompagnement piano	1	7
Département de musicologie	Arrangement	1	7
Centre de Formation des Mucisiens	Technique vocale	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Pratique de chœur	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Musique de rue	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Musique instrumentale d'ensemble	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Arrangement	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Technique d'enregistrement / MAO	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Arrangement musiques traditionnelles	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Chants et danses traditionnelles du Poitou	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Improvisation vocale	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Didactique et pédagogie (stage élémentaire)	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Didactique et pédagogie (stage maternelle)	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Fabrication d'instruments	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Classe d'application dominante vocale	1A	14

Centre de Formation des Mucisiens	Direction d'ensembles	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Démarche pédagogique exploration sonore	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Gestion de groupe	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Mise en musique d'albums jeunesse	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Eveil musical et corporel du tout petit	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Musique en secteur médico-éducatif	1A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Technique vocale	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Pratique vocale collective	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Pratique instrumentale collective	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Composition et direction musicale	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Arrangement chants traditionnels	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Musique actuelle	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Chant traditionnel et société	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Improvisation vocale	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Improvisation instrumentale	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Direction de chœur	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Pratique instrumentale à l'école	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Conception d'instruments	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Musique en secteur médico-éducatif	2A	14
Centre de Formation des Mucisiens	Création spectacle avec et pour le jeune public	2A	14
DUT Chimie UE1	Physique TP métrologie et électricité S1	DUT	24
DUT Chimie UE2	TP Chimie inorganique S3	DUT	12
DUT Chimie UE2	TP Chimie analytique S1	DUT	13
DUT Chimie UE2	TP Chimie analytique S3	DUT	24
DUT Chimie UE2	TP Chimie organique S3	DUT	12
DUT Chimie UE2	TP Génie chimique S1	DUT	13
DUT Chimie UE2	TP Génie chimique S3	DUT	24
DUT1 Mesures Physiques	TP Systèmes électriques	DUT	12
DUT1 Mesures Physiques	TP Machines thermiques	DUT	12
DUT1 Mesures Physiques	TP Algorithmique et programmation	DUT	12
DUT1 Mesures Physiques	TP Métrologie	DUT	12
DUT2 Mesures Physiques	TP Caractérisation Matériaux	DUT	12
DUT2 Mesures Physiques	TP Mécanique - Technique du vide	DUT	12
DUT2 Mesures Physiques	TP Métrologie	DUT	12
DUT2 Mesures Physiques	TP optique	DUT	12
DUT1 GEII	TP Système d'Information Numérique	DUT	13
DUT1 GEII	TP Energie : Réseaux électriques	DUT	13
DUT1 GEII	TP Etudes et Réalisation	DUT	13
DUT1 GEII	TP Systèmes Electroniques	DUT	13
DUT2 GEII	TP Etudes et Réalisation	DUT	12
DUT2 GEII	TP Réseaux	DUT	12
DUT2 GEII	TP Systèmes Electroniques	DUT	12
DUT2 GEII	Energie : conversions d'énergie	DUT	12
DUT2 GEII	TP Automatique : systèmes à temps continu	DUT	12
DUT2 GEII FA	TP Etudes et Réalisation	DUT	7
DUT2 GEII FA	TP Réseaux	DUT	7
DUT2 GEII FA	TP Systèmes Electroniques	DUT	7
DUT2 GEII FA	TP Energie : conversions d'énergie	DUT	7
DUT2 GEII FA	TP Automatique : systèmes à temps continu	DUT	7
LP GE5	TP mathématiques appliquées	LP	12
LP GE5	TP Optimisation réseaux BT	LP	12
LP TAAV	TP Fonctionnement et confort des usagers	LP	9
LP TAAV	TP Actionneurs électriques	LP	9
LP TAAV	TP Contrôle, commande, multimédia embarqué	LP	9
LP TAAV	TP Contrôle commande	LP	9
LP CSCSN	TP Prototypage rapide	LP	11
LP CSCSN	TP métrologie	LP	11
LP CSCSN	TP de conception(s)	LP	11
LP CSCSN	TP mécanique du solide	LP	11
LP CSCSN	TP choix de matériaux	LP	11
LP CSCSN	TP Hydraulique	LP	11
LP CSCSN	TP mise en oeuvre des structures métalliques	LP	11
DUT2 GMP FA	Electronique	DUT	7
DUT2 GMP FA	FAO	DUT	7
DUT2 GMP FA	MRP	DUT	7
DUT2 GMP FA	Conception	DUT	7
DUT2 GMP	TP MRP	DUT	13
DUT2 GMP	TP kanban	DUT	13
DUT2 GMP	TP Conception	DUT	12
DUT2 GMP	TP ROBOTIQUE	DUT	13
DUT2 GMP	TP DDS	DUT	12

DUT1 GMP	TP Conception	DUT	13
DUT1 GMP	TP Init Fraisage	DUT	9
DUT1 GMP	TP Init Tournage	DUT	9
DUT1 GMP	TP Matériaux minces	DUT	9
DUT1 GMP	TP Automatismes	DUT	13
DUT1 GMP	TP Métrologie	DUT	13
DUT2 GMP	TP Métrologie	DUT	9
DUT2 GMP	TP Mécanique	DUT	12
DUT2 GMP	TP plan d'expérience	DUT	13
DUT2 GMP	TP Electronique	DUT	12
DUT2 GMP	TP FAO	DUT	9
DUT2 GMP	TP Qualité	DUT	13
LP MDS	TP Enquête stat	LP	13
DUT2 STID	TP Informatique	DUT	13
DUT2 STID	TP Enquête stat	DUT	13
DUT GTE1	TP Mesures-Métrologie	DUT	14
DUT GTE1	TP TST Moteur	DUT	14
DUT GTE1	TP Electricité	DUT	14
DUT GTE1	TP BE Dessin	DUT	14
DUT GTE1	TP Thermodynamique	DUT	14
DUT GTE1	TP BE AUTOCAD	DUT	14
DUT GTE1	TP Informatique VB	DUT	14
DUT GTE2	TP Combustion	DUT	14
DUT GTE2	TP Transferts Thermiques	DUT	14
DUT GTE2	TP Machines Frigorifiques	DUT	14
DUT GTE2	TP Régulation	DUT	14
DUT GTE2	TP Climatisation	DUT	14
DUT GTE2	TP Dimensionnement aérolitique	DUT	14
DUT GTE2	TP Mécanique des Fluides	DUT	14
Lpro MEEGC-VERTE	TP Mesures de ambiances-confort visuel	LP	9
Lpro MEEGC-VERTE	TP Qualifications des parois - THERMO	LP	9
Lpro MEEGC-VERTE	TP STD et validation RT	LP	9
Lpro MEEGC-VERTE	Etude de cas - Préconisation	LP	18
Lpro MEEGC-VERTE	TP ENR	LP	9
Lpro MEEGC-VERTE	Etude de cas - HQE	LP	18
DUT1 R&T	Initiation à la téléphonie d'entreprise	DUT	12
DUT1 R&T	Initiation à la mesure du signal	DUT	12
DUT1 R&T	Acquisition du signal	DUT	12
DUT1 R&T	CTRL TP Architecture des équipements informatiques	DUT	12
DUT1 R&T	Harmonisation des connaissances et des outils pour le signal	DUT	12
DUT1 R&T	Initiation au développement Web + CTRL TP	DUT	12
DUT1 R&T	Bases de la programmation	DUT	12
DUT2 R&T FA	Technologie d'accès	DUT	12
DUT2 R&T FA	Technologie des réseaux d'opérateurs	DUT	12
DUT2 R&T FA	Supervision des réseaux	DUT	12
DUT2 R&T FA	Gestion d'annuaire unifié	DUT	12
DUT2 R&T FA	Infrastructure sans fil d'entreprise	DUT	12
DUT2 R&T FI	Supervision des réseaux	DUT	12
DUT2 R&T FI	Technologie d'accès	DUT	12
DUT2 R&T FI	Gestion d'annuaires unifiés	DUT	12
DUT2 R&T FI	Réseaux cellulaires	DUT	12
DUT2 R&T FI	Infrastructure sans fil d'entreprise	DUT	12
LP ARM FA/FI/FC	Services de base	LP	12
LP ARM FA/FI/FC	Téléphonie IP (Asterisk) + CTRL TP	LP	12
LP ARM FA/FI/FC	Système de téléphonie MITEL	LP	6
LP ARM FA/FI/FC	Système de téléphonie Alcatel	LP	6
LP ARM FA/FI/FC	CTRL TP Linux	LP	6
LP ARM FA/FI/FC	CTRL TP Téléphonie	LP	6
LP ARM FA/FI/FC	Maîtrise d'oeuvre	LP	12
LP ARM FA/FI/FC	CCTP	LP	12
LP ARM FA/FI/FC	IMS	LP	12
LP ARM FA/FI/FC	Services réseau avancés	LP	12
LP CACQE (MQM) FI/FA	contrôle et analyse de l'eau	LP	12
LP CACQE (MQM) FI/FA	qualité et métrologie	LP	12
LP CACQE (MQM) FI/FA	ICPE	LP	12
Licence 1 STAPS	Activités physiques 1	L	16
Licence 1 STAPS	Activités physiques 2	L	16
Licence 1 STAPS	Activités physiques 3	L	16
Licence 1 STAPS	Activités physiques 4	L	16
Licence 1 STAPS	Activités physiques 5	L	16
Licence 1 STAPS	Activités physiques 6	L	16

Licence 2 STAPS	Activité sportive 1 - Boxe	L	16
Licence 2 STAPS	Activité sportive 2 – Danse / Gymnastique	L	16
Licence 2 STAPS	Animation d'une activité physique et sportive (EM)	L	16
Licence 2 STAPS	Animation d'une APSA (ES)	L	16
Licence 2 STAPS	Pratique d'intervention	L	16
Licence 2 STAPS	Activité sportive 3 Natation	L	16
Licence 2 STAPS	Activité sportive 4 Musculation STEP	L	16
Licence 2 STAPS	Encadrement et animation (EM)	L	16
Licence 2 STAPS	Activité sportive 5 (APAS)	L	16
Licence 2 STAPS	Pratiques sportives (MS)	L	16
Licence 2 STAPS	APS de spécialité sportive mineure (théorie et pratique) (ES)	L	16
Licence 2 STAPS	APS de spécialité sportive majeure (théorie et pratique) (ES)	L	16
Licence 3 STAPS APAS	Activités physiques 1	L	16
Licence 3 STAPS APAS	Activités physiques 2	L	16
Licence 3 STAPS APAS	Activités physiques 3	L	16
Licence 3 STAPS APAS	Activités physiques 4	L	16
Licence 3 STAPS APAS	Activités physiques 5	L	16
Licence 3 STAPS EM	Activité sportive 1 – Natation	L	16
Licence 3 STAPS EM	Activité sportive 2 – Raquettes	L	16
Licence 3 STAPS EM	Activité sportive 3 – Acrosport	L	16
Licence 3 STAPS EM	Activité sportive 4 – Handball	L	16
Licence 3 STAPS ES	Approche théorique et pratique de spécialité sportive mineure	L	14
Licence 3 STAPS ES	Approche théorique et pratique de spécialité sportive majeure	L	14
Licence Professionnelle Santé vieillesse et activité physique	Techniques en activités physiques adaptées	LP	12
Master 1 MEEF EPS	APSA de polyvalence	M1	15
Master 1 MEEF EPS	APSA de spécialité	M1	15
DU Entraînement et préparation	Préparation physique	DU	20
DU Entraînement et préparation	Réathlétisation	DU	20
DEUST 1 Métiers de la forme	Évaluation et caractéristiques des pratiquants (20h)	DEUST	13
DEUST 1 Métiers de la forme	Méthodes et techniques des activités individuelles et collectives de mise en forme (100h)	DEUST	13
DEUST 2 Métiers de la forme	Posturologie et anatomie fonctionnelle - méthodologie de l'entraînement (50h)	DEUST	13
DEUST 2 Métiers de la forme	Méthodes et techniques des activités individuelles et collectives de mise en forme (100h)	DEUST	13
DEUST 1 Animation Gestion des activités sportives et culturelles	Conception de séances (20h)	DEUST	13
DEUST 1 Animation Gestion des activités sportives et culturelles	Mise en situation pédagogiques et langues étrangères (30h)	DEUST	13
DEUST 2 Animation Gestion des activités sportives et culturelles	Pédagogie et conception de produit (90h)	DEUST	13
DEUST 2 Animation Gestion des activités sportives et culturelles	Mise en situation pédagogiques et langues étrangères (70h)	DEUST	13
DEUST 2 Animation Gestion des activités sportives et culturelles	Méthodologie de la réduction des risques (30h)	DEUST	13
DEUST 2 Animation Gestion des activités sportives et culturelles	Pratiques sportives diversifiées (40h)	DEUST	13
DEUST 2 Animation Gestion des activités sportives et culturelles	Mise en œuvre de la réduction des risques (50h)	DEUST	13
Licence Chimie	Chimie générale 3	L	10
Licence Chimie	Méthodes d'analyse 1	L	9
Licence Chimie	Chimie Minérale Analytique 1	L	12
Licence Chimie	Chimie Organique 3	L	12
Licence Chimie	Fondamentaux de cinétique électrochimique	L	10
Licence Chimie	Multi-équilibres en solution aqueuses et générateurs électrochimiques	L	10
Licence Informatique	Algorithmique - Programmation 1	L	10
Licence Informatique	Algorithmique - Programmation 2	L	10
Licence Informatique	Architecture des Ordinateurs	L	25
Licence Informatique	Bases de Données 1	L	10
Licence Informatique	Mathématiques pour l'Informatique	L	10
Licence Informatique	Programmation C avancée	L	10
Licence Mathématiques	Algorithmique - Programmation 1	L	10
Licence Mathématiques	Algorithmique - Programmation 2	L	10
Licence Mathématiques	Thermodynamique	L	12
Licence Physique	Chimie générale 3	L	10
Licence Physique	Physique expérimentale - TP de thermodynamique	L	15
Licence Physique	Chimie Organique 3	L	12
Licence Physique	Comportement mécanique des matériaux et dimensionnement	L	7
Licence Physique	essais mécaniques et outils numériques pour la physique des matériaux	L	7

Licence Physique	Fondamentaux de cinétique électrochimique	L	10
Licence Sciences de la terre	Géosciences 1	L	10
Licence Sciences de la terre	Minéralogie Pétrologie	L	1
Licence Sciences de la terre	stratigraphie	L	10
Licence Sciences de la terre	Terrain et cartographie	L	10
Licence Sciences de la terre	Cristallochimie	L	10
Licence Sciences de la terre	Géologie Géochimie Sédimentaire	L	20
Licence Sciences de la terre	Métamorphisme et magmatisme	L	10
Licence Sciences de la terre	Science des sols	L	10
Licence Sciences de la vie	Diversité du Vivant 1	L	18
Licence Sciences de la vie	Chimie générale 3	L	10
Licence Sciences de la vie	Fonctions physiologiques des systèmes intégrés	L	8
Licence Sciences de la vie	Génétique	L	10
Licence Sciences de la vie	Sciences du Végétal et Applications (SVA)	L	10
Licence Sciences de la vie	Enzymologie & Purification de Protéines	L	11
Licence Sciences de la vie	Evolution des Plans d'Organisation animale	L	12
Licence Sciences de la vie	Genie Biotechnologique	L	10
Licence Sciences de la vie	Magmatisme, Métamorphisme et Géodynamique	L	10
Licence Sciences de la vie	Metamorphisme, magmatisme et géodynamique	L	12
Licence Sciences de la vie	Méthodologies en Génie Génétique	L	10
Licence Sciences de la vie	Physiologie endocrine	L	10
Licence Sciences de la vie	Physiologie végétale	L	10
Licence Sciences de la vie	Régulation du Développement des Plantes - RDP	L	9
Licence Sciences de la vie	Système Nerveux et Fonctions de Relation	L	9
Licence Sciences de la vie	Compartimentation fonctionnelle et régulation de l'expression des gènes	L	10
Licence Sciences pour l'ingénieur	Dynamique des Systèmes Articulés	L	9
Licence Sciences pour l'ingénieur	Electronique	L	10
Licence Sciences pour l'ingénieur	Chaîne de Mesure	L	10
Licence Sciences pour l'ingénieur	Contrôle Commande de Systèmes Temps Réel	L	8
Licence Sciences pour l'ingénieur	Mécanique des milieux continus fluides	L	9
Licence Sciences pour l'ingénieur	Projet intégrateur	L	1
Licence Sciences pour l'ingénieur	Mécanique et démarche de conception	L	18
Licence Sciences pour l'ingénieur	Bureau d'étude génie mécanique	L	18
Licence Sciences pour l'ingénieur	Ressources énergétiques	L	10
L.AS Informatique	Algorithmique - Programmation 1	L	10
L.AS Sciences de la terre	Géosciences 1	L	10
L.AS Sciences de la vie	Diversité du Vivant 1	L	18
Licence Professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	Ecoles de terrain	LP	10
Licence Professionnelle Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	Base de données et web	LP	10
Master Biodiversité Ecologie Evolution	Biostatistiques	M	20
Master Biodiversité Ecologie Evolution	Diversité des plantes d'intérêts	M	11
Master Biodiversité Ecologie Evolution	Écologie comportementale	M	13
Master Biodiversité Ecologie Evolution	Origine et diversification des vertébrés	M	8
Master Biodiversité Ecologie Evolution	Relations Inter-Organismes (RIO)	M	10
Master Biodiversité Ecologie Evolution	Sciences omiques appliquées à l'étude du vivant	M	12
Master Biodiversité Ecologie Evolution	Système d'information géographique	M	8
Master Biologie Santé	Immunologie Cellulaire et Moléculaire	M	8
Master Biologie Santé	Messagers Chimiques Récepteurs et Voies de transduction	M	8
Master Biologie Santé	Neurodéveloppement	M	8
Master Biologie Santé	Pathogénie et Virulence des Antimicrobiens	M	10
Master Biologie Santé	Physiologie cellulaire et moléculaire des cellules épithéliales	M	8
Master Biologie Santé	Prolifération, différenciation et mort cellulaire (PDMC)	M	16
Master Biologie Santé	Surveillance et Intégrité des Génomes	M	8
Master Biologie Santé	Ateliers de Méthodes Innovantes	M	10
Master Chimie	Catalyse homogène appliquée à la synthèse organique	M	12
Master Chimie	Chimie inorganique	M	8
Master Chimie	Chromatographie 1	M	10
Master Chimie	Chromatographie 2	M	10
Master Chimie	Techniques spectroscopiques-II	M	10
Master Chimie	Chimie du solide : analyse	M	12
Master Energie	Dynamique des fluides réels	M	18
Master Energie	Energie électrique	M	15
Master Energie	Sources d'énergie et développement durable	M	15
Master Energie	Commande Avancée	M	16
Master Energie	Electrofluidodynamique	M	15

Master Energie	Electrotechnique 2/ Electronique de puissance 2	M	16
Master Energie	Fiabilité Electrique	M	13
Master Energie	Techniques expérimentales multiphysiques	M	13
Master Informatique	Analyse de données	M	12
Master Informatique	Application Client Serveur	M	10
Master Informatique	Conception Orientée Objet	M	10
Master Informatique	Théorie des Langages et Compilation	M	10
Master Informatique	Computer Vision	M	12
Master Informatique	Ingénierie des données et des modèles	M	11
Master Informatique	Machine Learning	M	12
Master Informatique	Spécification et validation temps-réel	M	7
Master Ingénierie de Conception	Commande électrique et dimensionnement	M	8
Master Ingénierie de Conception	Systèmes automatisés de production	M	8
Master Ingénierie de Conception	Bureau d'étude industrialisation	M	10
Master Ingénierie de Conception	Couplage expérimentation/modélisation	M	9
Master Ingénierie de Conception	Outils de professionnalisation	M	22
Master Ingénierie de Conception	Résistance Des Matériaux avancée	M	14
Master Ingénierie de Conception	Systèmes poly-articulés et robotique	M	8
Master Ingénierie de Conception	Lubrification et dynamique des machines tournantes	M	9
Master Ingénierie de Conception	Photomécanique	M	9
Master Ingénierie de Conception	Robotique	M	9
Master Sciences de la terre et des planètes	Interactions Eaux Roches	M	10
Master Sciences de la terre et des planètes	Les minéraux marqueurs de paléconditions	M	3
Master Sciences de la terre et des planètes	Programmation	M	7
Master Sciences de la terre et des planètes	Ecole de Terrain 2	M	24
Master Sciences de la terre et des planètes	Matériaux minéraux lamellaires fonctionnalisés	M	5
Master Sciences de la terre et des planètes	modélisation moléculaire	M	12
Master Sciences de la terre et des planètes	Outils de géostatistiques	M	12
Master Sciences de la terre et des planètes	Transfert de polluants	M	9
Master Ingénierie de la santé	Microbiologie Appliquée	M	10
Master Mathématiques et applications	Analyse de données	M	12
Master Mathématiques et applications	Machine Learning	M	12
Master Science de la matière	Interaction rayonnement matière	M	7
Master Science de la matière	Interaction rayonnement-matière	M	7
Master Science de la matière	Matériaux et développement durable et choix des matériaux	M	7
Master Science de la matière	Techniques avancées d'élaboration des matériaux	M	7
Master Traitement du signal et des images	Acquisition Capteurs	M	12
Master Traitement du signal et des images	Analyse de données	M	12
Master Traitement du signal et des images	Gestion de projet informatique	M	12
Master Traitement du signal et des images	Système Embarqué	M	12
Master Traitement du signal et des images	Computer Vision	M	12
Master Traitement du signal et des images	Machine Learning	M	12
Master Traitement du signal et des images	Nouvelle génération 5G	M	12
Cursus Master en Ingénierie	Théâtre d'improvisation	M	12
Cursus Master en Ingénierie	Base de données pour l'ingénieur	M	9
Cursus Master en Ingénierie	Projet intégrateur	M	2
MASTER MEEF 2nd Degré	Conception et organisation de situation d'apprentissage	M	20
MASTER MEEF 2nd Degré	Analyse de pratique	M	20
MASTER MEEF 2nd Degré	Numérique	M	20
MASTER MEEF 2nd Degré	MEEF Physique Chimie	M	9
MASTER MEEF 2nd Degré	MEEF SVT	M	16
MASTER MEEF 2nd Degré	MEEF Sciences Industrielle pour l'ingénieur	M	4
MASTER MEEF 2nd Degré	MEFF Education Musicale	M	7
MASTER MEEF 2nd Degré	MEEF EPS	M	52
MASTER MEEF 1er Degré	Enseignements artistiques	M	20
MASTER MEEF 1er Degré	EPS	M	20
MASTER MEEF 1er Degré	Formation personnalisée (Option : Sc, H, G, HA, EMC,EM,AP) (EPS) (oral CSE)	M	20
MASTER MEEF 1er Degré	Analyse de pratiques	M	20
MASTER MEEF 1er Degré	Pratique vocale	M	20
FST Chirurgie en Situation de Guerre et de Catastrophe	Service de santé des Armees	Formation continue	9
CACHirMEx (Cours Avancé de chirurgie en Mission Extérieure)	Service de santé des Armees	Formation continue	10
MACOS (Secret défense)	Service de santé des Armees	Formation continue	4
LP MAQUETISTE	M6500M COPIAGE NUMERIQUE	LP	11
DUT	M3204 Elec - TP électronique	DUT	14
LP MAQUETISTE	M6300M FAO Atelier	LP	11
DUT GMP	Y2GM313M - Ingénierie Design S3	DUT	10
DUT QLIO	QLIO- Gestion des stocks	DUT	16



DUT QLIO	QLIO- Pilotage informatisé de la production	DUT	16
DUT QLIO	QLiO - Ordonnancement	DUT	16
DUT QLIO	QLiO -Démarche d'amélioration	DUT	16
Chimie	Chimie Organique 1	L	10
Sciences de la vie	Chimie Organique 1	L	10
Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	Algorithmique appliquée	LP	10
Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	Programmation orientée-objet et interaction homme-machine	LP	10
Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	Technologies avancées du web	LP	10
Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	Programmation des systèmes mobiles	LP	10
Ingénierie de Conception	Management de l'innovation	M	5
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	Ecologie Aquatique	LP	8
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	Gestion et diagnostic de la ressource en eau	LP	8
Sciences de la terre et des planètes, environnement	Systèmes d'Information Géographique et bases de données	M	11
Sciences de la terre et des planètes, environnement	Pédologie appliquée	M	11
Science de la matière	Méthodes numériques	M	4
MEEF 1er degré	Culture numérique	M	20
MEEF 1er degré	mathématiques	M	20
MEEF Pratique et Ingénierie de la formation	Parcours IPHD : Maîtrise des outils numériques	M	20
Ingénieur E	TP d'Acoustique fondamentale EAT2	Cursus Ingénieur	14
Ingénieur E	Identification analyse de données MEE2	Cursus Ingénieur	20
Ingénieur E	Initiation aux logiciels d'éclairage EAT3	Cursus Ingénieur	18
Ingénieur E	TP Eclairage Naturel et Mixte EAT3	Cursus Ingénieur	10
Ingénieur E	TP Sources Acoustiques EAT3	Cursus Ingénieur	10
Ingénieur E	TP Systèmes électroacoustique EAT3	Cursus Ingénieur	10
Ingénieur E	TP Electrotechnique MEE3	Cursus Ingénieur	17
Ingénieur E	TP Commande pour Robotique MEE3	Cursus Ingénieur	17
Ingénieur E	TP Acoustique des Salles EAT3	Cursus Ingénieur	10
Ingénieur E	Initiation aux logiciels CFD EI3	Cursus Ingénieur	6
Ingénieur E	TP Automatique Industrielle MEE3	Cursus Ingénieur	17
Ingénieur E	TP Réseaux Locaux MEE3	Cursus Ingénieur	17
Ingénieur GC	Calculs et Modèles en Génie Civil GMC3-GTS3	Cursus Ingénieur	17
Ingénieur GC	Traitement des déchets	Cursus Ingénieur	17
Ingénieur GC	Mécanique des roches 1 - TP Géologie structurale GMC2-GTS2	Cursus Ingénieur	20
DUT HSE	Facteurs d'ambiance	DUT	12
DUT HSE	Sécurité incendie	DUT	12
DUT HSE	Sécurité électrique	DUT	12
DUT HSE	Risque biologique	DUT	12
DUT HSE	Risque radiologique	DUT	12
DUT HSE	Thermodynamie	DUT	12
DUT HSE	Chimie	DUT	12
DUT HSE	Sauveteur secouriste au travail	DUT	12
DUT HSE	Ecosystème	DUT	12
DUT HSE	Communication de crise (théâtre)	DUT	12
DUT HSE	Complémenta d'analyse appliquée	DUT	12
Lpro MEEGC-VERTE	TP Bilan Carbone ®	LP	9
Lpro MEEGC-VERTE	TP Optimisation de l'énergie	LP	9
Lpro MEEGC-VERTE	TP Réseaux Hydro	LP	9
Lpro MEEGC-VERTE	TP Solaire thermique	LP	9
Lpro MEEGC-VERTE	TP GTB	LP	9
Lpro MEEGC-VERTE	TP Pollution-chaudières	LP	9
DUT2 Mesures Physiques	TP Spectroscopie	DUT	12
DUT2 Mesures Physiques	TP Traitement du signal	DUT	12
DUT2 Mesures Physiques	TP Electronique d'instrumentation	DUT	12
DUT2 Mesures Physiques	Exam TP pilotage d'instrumentation	DUT	12
DUT2 Mesures Physiques	TP Structure et propriétés des matériaux	DUT	12
DUT1 GEII	TP Outils logiciels	DUT	13
DUT1 GEII	TP Habilitation Electrique	DUT	13
DUT1 GEII	TP Informatique	DUT	13

DUT2 GEII	TP Physique	DUT	
DUT2 GEII	TP Outils Logiciels	DUT	7
DUT2 GEII FA	TP Bases de données	DUT	7
DUT2 GEII FA	TP Variation de vitesse	DUT	7
LP GE5	TP informatique	LP	19
LP TAAV	TP Controle commande	LP	9
LP TAAV	TP Base de données	LP	9
DUT GTE1	TP TGT Atelier	DUT	14
DUT GTE2	TP Etudes techniques	DUT	14

# RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-11-25-003

20-1191 Arrêté art 34 décret organisant l'accueil des usagers au sein de l'école Pôle Aliénor de Poitiers pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire



LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX  
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Vu le 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire

ARRÊTE

Article 1 : l'accueil des usagers au sein de l'école Pôle Aliénor de Poitiers est autorisé aux seules fins de suivre les enseignements ne pouvant pas être effectués à distance répertoriés dans la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : la directrice de Pôle Aliénor de Poitiers est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 25 novembre 2020,

Anne BISAGNI-FAURE



**ANNEXE : Formations qui ne peuvent être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique et autorisant à ce titre l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur concernés**

(1° de l'article 34 du décret n° 2020- du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)

Etablissement	PÔLE ALIENOR
---------------	--------------

DIPLÔME OU CERTIFICAT PREPARE	NIVEAU	INTITULE TP	EFFECTIF MAXIMAL
Diplôme d'État de professeur de musique	2e et 3e années	Répertoires principaux (cours instrument)	2
Diplôme d'État de professeur de musique	2e et 3e années	Pratiques d'ensemble	2 à 9
Diplôme d'État de professeur de musique	2e et 3e années	Didactique de la discipline (tutorat pédagogique)	3
Diplôme d'État de professeur de musique	2e et 3e années	Didactique spécifique Formation musicale	4
Diplôme d'État de professeur de musique	2e année	Pédagogie de l'ensemble	9
Diplôme d'État de professeur de musique	2e année	Kinésiologie du musicien	9
Diplôme d'État de professeur de musique	2e année	Ateliers pédagogiques	8
Diplôme d'État de professeur de musique	3e année	Composer pour ses élèves	10
Diplôme d'État de professeur de musique	3e année	l'école de musique aujourd'hui : Personnes en situation de handicap	10
Diplôme d'État de professeur de musique	3e année	Projet de réalisation musicale	5
Master recherche et pratique d'ensemble	M1 et M2	Pratique instrumentale	1 à 2
Master recherche et pratique d'ensemble	M1 et M2	Musique de chambre	5
Master recherche et pratique d'ensemble	M1 et M2	Consort de flûtes à bec	5
Master recherche et pratique d'ensemble	M1 et M2	Enregistrement et montage	4
Master recherche et pratique d'ensemble	M1 et M2	Early Music Lab	12
Master recherche et pratique d'ensemble	M1	Projet de réalisation artistique	2

# RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2020-11-25-004

20-1192 Arrêté art 34 décret -Arrêté 20-1077 organisant  
l'accueil des usagers au sein de l'Université de Pau et des  
Pays de l'Adour pour faire face à l'épidémie de COVID-19  
dans le cadre de l'urgence sanitaire



**RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX  
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

Vu le 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire

Vu l'arrêté rectoral du 5 novembre 2020,

Vu l'arrêté rectoral du 13 novembre 2020,

**ARRÊTE**

Article 1 : l'accueil des usagers au sein de l'université de Pau et des Pays de l'Adour est autorisé aux seules fins de suivre les enseignements ne pouvant pas être effectués à distance répertoriés dans la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : le président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 25 novembre 2020,

Anne BISAGNI-FAURE



Formations qui ne peuvent être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique et autorisant à ce titre l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur (1° de l'article 34 du décret n° 2020- du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire)

Etablissement		Université de Pau et des pays de l'Adour	
DIPLÔME OU CERTIFICAT PREPARE	NIVEAU	INTITULE	EFFECTIF MAXIMAL
Master CCE	M2	TP "Coastal Engineering" logiciels métier	10
Master Petroleum Engineering	M1	TP "Traitement du signal sismique" logiciels métier	15
Master Petroleum Engineering	M1	TP "Physique des ondes et Acquisition" logiciels métier	15
Master Petroleum Engineering	M2	TP « Simulation de Réservoirs » Logiciels métier Reveal et Petrel / Eclipse / Intersect	18
Master Petroleum Engineering	M2	TP « Homogénéisation numérique » : logiciels métier Reveal et Petrel / Eclipse / Intersect	18
Master Petroleum Engineering	M2	TP « Controle de l'écoulement » Logiciels métier Ledaflow et Prosim	14
Master Petroleum Engineering	M2	TP « Cas d'application Geosciences » Logiciels métier PETREL	18
Master Petroleum Engineering	M2	TP « Cas d'application Production » Logiciels métier Ledaflow et Prosim	13
Master Petroleum Engineering	M2	TP « Cas d'application Réservoirs » Logiciels métier PETREL	18
MASTER Sciences et Génie des Matériaux (parcours BIM CPCM IMECA)	M1	TP Technique de laboratoire en physique et chimie	16
MASTER Sciences et Génie des Matériaux (parcours IMECA)	M1	Typologie des écoulements	2
MASTER Sciences et Génie des Matériaux (parcours IMECA BIM)	M2	Impression 3D / Mise en oeuvre polymères	6
Master sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement (STAAE)	M1	TP métrologie	10
Master STAAE	M1	TP écologie	10
Master STAAE	M2	TP écologie	16
master Chimie et Sciences du Vivant (CSV)	M1	TP chimie analyse de l'eau polluants organiques	10
Master CSV	M1	TP chimie analyse de l'eau paramètres globaux	10
Master CSV	M1	TP microbiologie	17
Master CSV	M1	TP biologie moléculaire	14
Master CSV	M1	TP chimie analytique expérimentale	11
Master CSV	M2	TP chimie traitement des eaux	14
Ingénieur Energétique et Génie des Procédés	L3	TP Pilote : mécanique des fluides, transfert de chaleur	25
Ingénieur Energétique et Génie des Procédés	M2	TP Mécanique des fluides (Fluent), Supply Chain (AIMMS)	15
Génie Thermique & Energie	L1	TP sur machines ou logiciels métiers (combustion, échangeurs, machines frigorifiques, mécanique des fluides, transferts thermiques, électricité, régulation, traitement de l'air, climatisation, technologie des systèmes thermiques, réalisation expérimentales dans le cadre des projets, AUTOCAD, REVIT...)	13
Génie Thermique & Energie	L2	TP sur machines ou logiciels métiers (combustion, échangeurs, machines frigorifiques, mécanique des fluides, transferts thermiques, électricité, régulation, traitement de l'air, climatisation, technologie des systèmes thermiques, réalisation expérimentales dans le cadre des projets, AUTOCAD, REVIT...)	14
Génie Thermique & Energie	LP	Logiciels professionnels (PLEIADE COMFIE, ...), TP électricité, TP conditionnement d'air	14
Statistique et Informatique Décisionnelle	L1	TP sur logiciels	14
Statistique et Informatique Décisionnelle	L2	TP sur logiciels	12
Statistique et Informatique Décisionnelle	LP	TP sur logiciels métiers	14
Génie Biologique	L1	TP biochimie, biologie cellulaire, microbiologie...	14
Génie Biologique	L2	TP biochimie, biologie cellulaire, microbiologie...	13
Génie Biologique	LP	TP biologie moléculaire, biologie cellulaire, ...	12
Génie Biologique	LP	TP de procédés de transformation agroalimentaire (dans halle technologique), électricité industrielle, capteurs et instrumentation, ...	12
Réseaux & Télécommunications	L1	TP sur matériel physique (téléphonie, mesure du signal, réseaux informatiques d'entreprise (architecture cablage), circuits électroniques (oscilloscope), test équipements informatiques (cartes), mise en oeuvre des équipements de technologies d'accès aux réseaux opérateurs (ADSL, FTTH, 4G, ...)	14
Réseaux & Télécommunications	L2	TP sur matériel physique (téléphonie, mesure du signal, réseaux informatiques d'entreprise (architecture cablage), circuits électroniques (oscilloscope), test équipements informatiques (cartes), mise en oeuvre des équipements de technologies d'accès aux réseaux opérateurs (ADSL, FTTH, 4G, ...)	14
Réseaux & Télécommunications	LP	TP sur matériel physique selon programme de chacun des 4 parcours de la Licence Professionnelle Métiers des Réseaux Informatiques et Télécommunications : conception et mise oeuvre des architectures de réseaux, fibre optique, antennes, ...	16
Science & Génie des Matériaux	L1	TP sur matériel physique et logiciels métiers CAO/DAO, techniques expérimentales, moteurs, contrôle des pièces, assemblage métaux, matériaux verres, céramiques, polymères, chimie, ...	13



Science & Génie des Matériaux	L2	TP sur matériel physique et logiciels métiers CAO/DAO, techniques expérimentales, moteurs, contrôle des pièces, assemblage métaux, matériaux verres, céramiques, polymères, chimie, ...	13
Science & Génie des Matériaux	LP	TP de sciences du bois (structure, durabilité), propriétés mécaniques du bois, bois-énergie, projets expérimentaux...	11
Science & Génie des Matériaux	LP	TP sur matériel physique et logiciels métiers selon programme : CAO/DAO (CaTIA, ...), mise en oeuvre des polymères, modelage, ...	13
GEII	M1	TP Outils de Conception	10
GEII	M1	TP Automatique	10
GEII	M1	TP Programmation Orientée Object (2 groupes)	10
GEII	M2	TP Elec programmable & Codesign	9
Chimie	L2	TP Thermodynamique chimique	10
Chimie; Physique-Chimie	L2	TP Chimie des solutions	10
Chimie	L3	TP Fondements physico-chimiques de la spectroscopie	12
Chimie	L3	TP Chimie Organique	12
Chimie; Physique-Chimie	L3	TP Analyse chimique 2	10
Chimie; Matériaux	M1	TP Technique de laboratoire en physique et chimie	12
Chimie; Matériaux	M1	TP Chimie Hétéro éléments	10
Chimie; Enseignement	M1	TPs Chimie M1 MEEF	10
Chimie; Matériaux	M2	TP Physico-Chimie des Surf et Interfaces	10
SDT	L1	TP Roche et Chronologie	16
SDV - BGST	L1	TP Roche et Chronologie	15
SDT	L1	TP structures géologiques 1	24
SDT	L1	TP roches et chronologie avancé	24
SDT	L2	TP marges et chaîne de montagnes	15
SDV - BGST	L3	TP marges et chaîne de montagnes	18
SDT	L2	TP Roches endogènes 1	10
SDV - BGST	L3	TP Roches endogènes 1	7
SDT	L3	TP Roches endogènes 2	7
SDT	L3	TP milieux sédimentaires 3	10
SDT	L3	TP structures géologiques 2	21
L2 Physique, Physique-Chimie	L2	TP Physique Générale L2P/PC	12
L2 Physique, Physique-chimie	L2	TP Electricité-Electronique L2 P/PC	12
Physique, Physique-chimie	L3	TP Physique générale L3 P/PC	12
Sciences de l'ingénieur, Génie des matériaux	L3	TP Physique Matériaux L3 SDI GM	12
L PCAME	L2	TP Optique L3 PCAME Tarbes	4
Sciences de l'ingénieur, GEII	L3	TP Automatique L3 SDI GEII	12
APILS	0	TP Méthodologie des sciences expérimentales	12
Sciences de la Vie	L3	Microbiologie Pratique	11
Sciences de la Vie	L2	TP Biochimie Générale	20
Licence pro Gestion de la Production Industrielle	LP	TP préparation à l'habilitation électrique	12
Licence pro Gestion de la Production Industrielle	LP	TP génie électrique	8
Licence pro Gestion de la Production Industrielle	LP	TP Gestion de process continu sur automate	12
Licence pro Gestion de la Production Industrielle	LP	TP Réseaux de terrain	12
Licence pro Gestion de la Production Industrielle	LP	TP CAO-DAO Catia	12
Licence pro Gestion de la Production Industrielle	LP	TP d'acquisition	12
Licence pro Gestion de la Production Industrielle	LP	TP de régulation	12
Licence Professionnelle Bâtiment et Construction parcours : management, reprise et création de PME du BTP	L3	Gestion du chantier avec utilisation d'un logiciel spécifique (REVIT) non disponible pour les étudiants	10
DUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION	DUT1	Négociation : jeux de rôle avec observation du non verbal, analyse et debrief. L'observation des jeux de rôle des autres étudiants participant à l'apprentissage en 1ère année.	14
DUT INFORMATIQUE	DUT1	Structure de données et algorithmes fondamentaux - Introduction aux bases de données - Conception de documents et d'interfaces numériques	8
DUT INFORMATIQUE	DUT2	Principes des systèmes d'exploitation - Programmation Web côté serveur - Bases de données avancées - Méthodologie de la production d'applications - PPP (préciser son projet)	8
Licence Pro Métier de l'Informatique	L3	Conception & Programmation avancée	8
Licence Pro Métier de l'Informatique	L3	Programmation distribuée/répartie	8
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT1	TCM1 (métrologie)	8
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT1	AI11 (automatisme)	8
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT1	AI11 (automatisme)	8
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT1	ELEC2 (électricité)	8
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT1	MTS1 (sécurité électrique)	8
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT1	EII1 (fabrication mécanique et usinage)	8
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT1	EII1 (fabrication mécanique et usinage)	8

DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT2	ETENP2 (électronique de puissance)	6
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT2	AUTO1 (automatique)	6
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT2	AUTO1 (automatique)	6
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT2	AUTO1 (automatique)	6
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT2	MECA3 (mécanique)	6
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT2	MTS3 (électronique et électrotechnique)	6
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT2	THERM3 (thermique et thermodynamique)	12
DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE	DUT2	OMM3 (maintenance)	6
Licence pro Ecologie Industrielle	L3	CHIM (chimie)	9
Licence pro Ecologie Industrielle	L3	PHY1 (mécanique des fluides et thermodynamique)	12
Licence pro Ecologie Industrielle	L3	EEA (électricité et électronique)	8
Licence pro Bâtiment et Construction - Geo3D	L3	GEOSCIENCE - GEOPOSITIONNEMENT	9
Licence pro Bâtiment et Construction - Geo3D	L3	TECHNOLOGIE DU BATIMENT	9
Licence pro Bâtiment et Construction - Geo3D	L3	ETUDE TECHNIQUE 1 SCANNER 3D	9
Licence pro Bâtiment et Construction - Geo3D	L3	CAO 3D 1	9
Licence pro Bâtiment et Construction - Geo3D	L3	ETUDE TECHNIQUE DE DRÔNES	9
Master STAPS MEEF	M1	Passage de l'examen de sauvetage (obligatoire pour CAPEPS)*	19
Licence de géographie et aménagement	L2	Enseignements en salle informatique nécessitant des logiciels spécifiques	17
Licence de géographie et aménagement	L3	Enseignements en salle informatique nécessitant des logiciels spécifiques	17
Master P&M	M1	Outils numériques	18
Licence de géographie et aménagement	L2	Informatique	17
Licence de géographie et aménagement	L3	Informatique	17
Licence économétrie - économie gestion	L3	Enseignements en salle informatique nécessitant des logiciels spécifiques	17
UE TOUTES FORMATIONS	L	Projet artistique, mise en œuvre technique comédie	30
UE TOUTES FORMATIONS	TOUT NIVEAU	UE sports collectifs et de combats	10
UE TOUTES FORMATIONS	TOUT NIVEAU	UE sports de pleine nature	10
UE TOUTES FORMATIONS	TOUT NIVEAU	UE activités gymniques et artistiques	10
UE TOUTES FORMATIONS	TOUT NIVEAU	UE sport de raquettes	10
UE TOUTES FORMATIONS	TOUT NIVEAU	UE activités de la forme	10
UE TOUTES FORMATIONS	TOUT NIVEAU	UE activités de la natation	10
UE TOUTES FORMATIONS	TOUT NIVEAU	UE sauvetage aux 1er secours par équipe (PSE1)	12
UE TOUTES FORMATIONS	intermédiaire L2 L3	STREET ART plein air	6
UE TOUTES FORMATIONS	intermédiaire L2 L3	LAND ART plein air	6
FTLV	Formation qualifiante	ICP-OES : Formation générale	8
FTLV	Formation qualifiante	Haute Puissance Pulsée	8
FTLV	Formation qualifiante	Approche et analyse de contaminants émergents	8
FTLV	Formation qualifiante	ICP-MS Niveau II : Formation avancée	8
FTLV	Formation qualifiante	Analyse et identification par LC MS haute résolution	8
FTLV	Formation qualifiante	Compatibilité électromagnétique	8
FTLV	Formation qualifiante	ICP-MS Niveau III : Techniques de pointe	8
DU Responsable en logistique et transport (DU RLT)	M	UE Approche commerciale du transport (6h) DU Responsable en logistique et transport	11
Licence AES - Modules Informatique	L2	Modules informatique	3 groupes de 33
Master MOTI - Modules Informatique	M1	Modules informatique	15
Master MOTI - Modules Informatique	M2	Modules informatique	15
Master STAPS EPPMOP	M1	Enseignements de préparation physique	15
Master STAPS EPPMOP	M1	Pratique de la préparation mentale	15
Master STAPS MEEF	M1	Passage de l'examen de sauvetage (obligatoire pour CAPEPS)*	19
Master STAPS MEEF	M2	Didactique et intervention en EPS	20
Mention Education et motricité	L	UE APSA (Activité Physique et Sportive), Option sportive ; Informatique ;	15
Mention Entraînement sportif	L	UE APSA, Option sportive ; Informatique ;	15
Mention Management du sport	L	UE APSA, Option sportive ; Informatique ;	15
Mention Ativité physique adaptée et santé	L	UE APSA , Option sportive ; Informatique ;	15
Licence de géographie et aménagement	L2	Enseignements en salle informatique nécessitant des logiciels spécifiques (enaccès réservé)	17
Licence de géographie et aménagement	L3	Enseignements en salle informatique nécessitant des logiciels spécifiques (enaccès réservé)	17
Master HCP	M1 et 2	Master HCP 1 et 2, Pratiques de l'archéologie, parcours archéologie	15
Master HCP	M1	Master CHP 1, UE outils de la recherche,	15
Master P&M	M1	Outils numériques (JF Céci)	18

Master P&M	M2	Multimédia et communication culturelle (JF Céci)	18
Master P&M	M2	Multimédia et communication culturelle (C Burgalat)	18
Licence de géographie et aménagement	L2	Informatique	17
Licence de géographie et aménagement	L3	Informatique	17
Licence économétrie - économie gestion	L3	Enseignements en salle informatique nécessitant des logiciels spécifiques	17
Licence éco – gestion	L3	Traitement informatiques des données	2 groupes de 40
Mention histoire de l'art et archéologie	L3, 2 parcours Histoire art et archéo	2 parcours Histoire art et archéo	30
Mention histoire de l'art et archéologie	L3, parcours archéologie	parcours archéologie	15
Master DAST	S1 - M1 - Master DAST	UE 15 - Conduite de projet	19
Master DAST	S1 - M1 - Master DAST	UE 16 - Nouveaux usages de l'image	19
Master DAST	S1 - M1 - Master DAST	UE 17 - Modélisation et analyse spatiales - SIG	2 groupes : 9 + 9
Master DAST	S3 - M2-Master DAST	UE 32 - Aménagement et développement	26
Master DAST	S3 - M2-Master DAST	UE 33 - Espace et culture	26
Master DAST	S3 - M2-Master DAST	UE 34 - Traitement et analyse de données	2 groupes : 13 + 13
Master DAST	S3 - M2-Master DAST	UE 34 - Traitement et analyse de données	2 groupes : 13 + 13
Master EEEA parcours ecoingénierie du littoral	M2	TP Supervision (labo d'automatique)	13
Master EEEA parcours ecoingénierie du littoral	M2	TP/Exam Trait Image	13
Master EEEA parcours ecoingénierie du littoral	M2	TP Réseau Electrique	13
Master EEEA parcours ecoingénierie du littoral	M2	TP Data Visualisation	13
Master EEEA parcours ecoingénierie du littoral	M2	TP Energie Renouvelable	13
Master EEEA parcours ecoingénierie du littoral	M2	TP Risque Industriel (sur site)	13
Licence Sciences de la Vie	L2	TP Biochimie (1 séance)	9
Licence Sciences de la Vie	L2	TP Physiologie animale (1 séance)	9
Licence Informatique parcours Numérique pour les environnements connectés (NEC)	L1	TD instrumentation-Traceur	13
Licence Informatique parcours Numérique pour les environnements connectés (NEC)	L3	TP Programmation mobile	18
Master Sciences et Génie des Matériaux parcours IMECA	M2	TP Adhésion et Adhésifs	13
Licence Sciences de la Vie	L3	Physiologie Végétale 2	16
Master chimie et sciences du Vivant (CSV)	M1	TP de Techniques minéralogiques	11
DUT informatique	DUT semestre 1	Introduction aux systèmes informatiques (configuration d'un système d'exploitation, programmation de scripts, gestion des processus)	8
Licence Pro Métier du numérique	L3 semestre 5	Mise-à-niveau en informatique : systèmes de gestion de bases de données, programmation	8
Licence Pro Métier du numérique	L3 semestre 5	Langages, Outils et Techniques -Audiovisuel : traitement et exploitation des images numériques, du son et de la vidéo	8
Licence Pro Métier du numérique	L3 semestre 5	Langages, Outils et Techniques -Informatique : feuilles de style et CSS3, systèmes de gestion de contenus (CMS)	8
Licence Physique-chimie	L3PC	TP de chimie organique 3	6
Licence Physique-chimie	L3PC	TP de mécanique des fluides 1	6
Master Informatique, parcours SIGLIS-Anglet	M2	Logistique de production	9